



# Séance des comptes 2023 du 27 mai 2024

lundi, 27 mai 2024 • 19:00 - 21:14 | Salle associative, Charmey

## Participants

**Présent** Nicolas Guillet, Alexandre Charrière, Jean-Michel Bapst, Vincent Andrey, Broch Benoit, Arsène Charrière, Bruno Clément, Valérie Demierre, Dominique Dousse, Mathieu Fehlmann, Viviane Fontaine, Jean-Claude Kolly, Joëlle Livache, Florian Martin, Paul Mosser, Camille Nussbaumer, Eric Overney, Pierre Perritaz, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Annick Remy-Ruffieux, David Repond, Pascal Repond, Véronique Robadey, Didier Ruffieux, Emmanuel Ruffieux, Cédric Savary, Gebhard Schuwey, Benoît Tornare, Cédric Yerly

## 1 Salutations

### Composition de l'Assemblée :

- Président : Nicolas Guillet
- Vice-président : Alexandre Charrière
- Scrutateurs : Benoît Tornare, Mathieu Fehlmann et Pascal Repond
- Conseil communal : Gonzague Charrière - Syndic, Bernard Rime - Vice-Syndic, David Bugnard, Anne-Blanche Dias, Maverik Frossard, Sophie Moret, Pascal Niquille, Gabriella Richoz et Nicolas Remy
- Secrétaire et rédaction du PV : Alain Wirz

**Nicolas Guillet** : Je vous souhaite la bienvenue pour cette assemblée du 27 mai 2024. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communaux, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général.

J'ai le devoir et le plaisir d'ouvrir cette assemblée. Je salue les citoyens présents au fond de la salle et à ma connaissance, pour le moment, il n'y a pas de journalistes présents. Je me permets de vous rappeler que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à intervenir dans les débats.

Chers collègues, vous avez été convoqués par courrier du 16 mai 2024 avec l'ordre du jour et une disposition sur la plateforme WEDO. Le délai fixé à l'art. 38 al. 1 de la LCo, soit 10 jours, est respecté. L'assemblée a également été annoncée dans l'Echo Val-de-Charmey n° 17 en date du 1er mai ainsi que dans la feuille officielle n°17 du 26 avril 2024. Comme lors de chaque assemblée, les débats sont enregistrés pour établir le procès-verbal. Concernant les scrutateurs du Bureau, je propose la répartition suivante : Pascal Repond prendra la table du Bureau et la première ligne des tables, Mathieu Fehlmann pour la 2ème ligne et Benoît Tornare la 3ème ligne de tables. Je passe la parole au Secrétaire, Monsieur Wirz, pour l'appel des présences.

**Alain Wirz** : Bonsoir à toutes et à tous, je vais procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 30

Membres excusés : 0

Les membres sont tous présents, la majorité est fixée à 16.

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup. Je passe la parole à Monsieur le Syndic, Gonzague Charrière.

**Gonzague Charrière** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues de l'administration, en mon nom et au nom

de mes collègues, je vous adresse évidemment les salutations du Conseil communal à l'occasion de cette séance dite des comptes. Je me réjouis que cette année, grâce au travail de notre Administration et de l'Exécutif, les délais aient pu être tenus et que les comptes puissent être présentés en temps et en heure. L'essentiel des débats du Conseil général de ce soir sera consacré aux finances communales. Si les comptes 2023 sont largement bénéficiaires, cela est dû à une bonne gestion mais aussi à des éléments ponctuels qui masquent quelque peu la réalité. C'est pourquoi à l'avenir, nous devons toujours être et rester vigilants. Il ne faut pas se le cacher, gérer une Commune, en particulier une Commune comme la nôtre, avec les multiples problématiques à traiter, devient de plus en plus compliqué. Il est dès lors essentiel que l'Exécutif et le Législatif continuent à œuvrer ensemble pour le bien commun, afin de pouvoir satisfaire au mieux les besoins de nos concitoyennes et concitoyens. Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous, pour remercier Nicolas Guillet, pour son année de présidence et d'avoir si bien su mener la part du Législatif. Je remercie aussi Bruno Clément pour son engagement au Conseil général, vu qu'il va quitter cette belle Commune et je suis convaincu, comme député, qu'il continuera, malgré qu'il habite désormais en plaine, à défendre les intérêts de la belle Commune de Val-de-Charmey. Merci de votre attention et je vous souhaite de fructueux débats.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup au Syndic, Monsieur Charrière.

## 2 Approbation de l'ordre du jour

**Nicolas Guillet :** Le tractanda de cette assemblée vous a été remis par courrier le 16 mai 2024. Il a été traité par le Bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal le 22 avril 2024. Y-a-t-il des remarques concernant l'ordre du jour ?

**Cédric Yerly :** Je propose une modification du tractanda, à savoir, de regrouper les points 6 à 10. C'est à dire les points qui portent sur les crédits supplémentaires. Cette demande est motivée par le fait que ces différents postes représentent 1,2% du budget et si l'un ou l'autre devait être refusé, nous ne sommes plus en mesure d'accepter les comptes de fonctionnement 2023. De ce fait et également afin de gagner un peu de temps sur ce grand tractanda, je vous propose de prendre ces points 6 à 10 au même temps. Le Conseil communal passe à travers ces 5 points, ensuite la commission financière donne son préavis et qu'à la fin un vote final porte sur les 5 points.

**Nicolas Guillet :** Merci Cédric. Vous avez bien compris, il est demandé que le Conseil communal présente les points 6 à 10 en une fois et qu'ils soient également votés en une fois. Celles et ceux qui acceptent ce changement de tractanda, veuillez le faire par main levée.

**La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil général.**



## 3 Approbation du PV de la séance du CG du 11 décembre 2023

**Nicolas Guillet :** Le procès-verbal vous a été soumis sur la plateforme WEDO ainsi que dans l'Echo Val-de-Charmey du 6 mars 2024. Y-a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Si ce n'est pas le cas, je demande aux membres qui l'acceptent de la faire par main levée.

**Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**



## 4 Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mme Annick Remy-Ruffieux et M. Mathieu Fehlmann, demandant qu'un local soit trouvé pour la société de Jeunesse de Charmey

**Nicolas Guillet :** Tout d'abord, au nom du Conseil général, je souhaite vous transmettre quelques informations. Actuellement, nous travaillons à l'élaboration d'une brochure destinée au Législatif regroupant les informations utiles et des bonnes pratiques sur les outils parlementaires disponibles (Postulat, Proposition, Question). Nous espérons finaliser ce feuillet pour la prochaine séance prévue en septembre. Par ailleurs, si vous avez un doute ou des questions sur les procédures applicables, vous avez la possibilité

de solliciter le Secrétaire du Conseil général, Monsieur Alain Wirz, qui vous guidera et vous répondra avec plaisir. Ce fascicule est mis en place par le Secrétaire en collaboration avec le Bureau du Conseil général. C'est un résumé de tout le règlement du Conseil général, c'est une manière de procéder sous une forme simplifiée et explicite. Cela étant dit, je passe la parole à Madame Gabriella Richoz, Conseillère communale.

**Gabriella Richoz :** Merci Monsieur le Président. Vous avez toutes et tous reçu en amont la détermination du Conseil communal sur le postulat cité. Je me permettrai alors de résumer la détermination. Après la transmission approuvée par le Conseil général en date du 11 décembre 2023, j'ai pris contact avec la Société de Jeunesse afin d'organiser une rencontre visant à identifier leurs besoins. Cela a permis à l'Exécutif d'entamer des recherches de locaux, qui ont abouties à proposer l'appartement vacant de la Maison Mossu. Une visite a été agendée avec une délégation de la Société de Jeunesse qui nous a fait part de son intérêt pour cet espace. Dès lors, le Conseil communal a mandaté le gestionnaire immobilier communal afin de formaliser la mise à disposition gratuite des locaux dès le 1er mai 2024. Vous l'aurez compris, le Conseil communal a préféré répondre à ce postulat par l'exécution de la demande au lieu de son étude. Merci pour votre attention.

**Nicolas Guillet :** Merci. Je demande aux auteurs du postulat s'ils souhaitent ajouter un complément d'informations.

**Annick Remy-Ruffieux :** Non. Merci beaucoup au Conseil communal pour la réalisation du postulat.

**Nicolas Guillet :** Y-a-t-il une question ?

**Valérie Demierre :** Bonsoir à tous, j'ai juste une réflexion au nom de "Une pour tous". Nous saluons le fait qu'un appartement soit mis gracieusement à disposition de la Société de jeunesse de Charmey. Je voulais juste relever le fait que la Société de jeunesse de Cerniat quant à elle paie un loyer annuel pour le local situé dans le sous-sol du bâtiment du Closy. Et par soucis d'équité, je voulais demander si la Commune va aussi leur accorder la gratuité.

**Gabriella Richoz :** Ce sujet a déjà été traité par le Conseil communal, je peux alors vous répondre directement. Le Conseil communal a également accorder la gratuité à la Société de jeunesse de Cerniat à partir du 1er mai 2024. Il ne paieront plus de location pour le sous-sol qu'ils louent actuellement et cela jusqu'à nouvel avis. L'appartement de la Maison Mossu est mis à disposition de la Société de jeunesse de Charmey provisoirement jusqu'à ce que le Conseil communal sache ce que deviendra ce bâtiment. Les réflexions sont en cours mais d'ici là, ni la Jeunesse de Cerniat ni la Jeunesse de Charmey ne paieront de loyer. Je tiens encore à mentionner que nous n'avons pas été approchés par une telle demande de la Jeunesse de Cerniat.

**Valérie Demierre :** Merci. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une demande de la Société de Jeunesse de Cerniat. J'ai rebondi parce qu'il y a eu cette demande pour la Jeunesse de Charmey. Je me suis informée parce que je ne voulais pas prendre la parole sans le savoir. Ils ont reçu une facture en mars 2024 de CHF 200.00.

**Gabriella Richoz :** A partir du 1er mai, ils ne paieront pas de loyer. La différence leur sera restituée.

**Valérie Demierre :** Merci pour les précisions.

**Nicolas Guillet :** La parole n'étant plus demandée, le postulat est liquidé.

## 5 Rapport des commissions

### Présidence et Bureau du Conseil général

**Nicolas Guillet :** La Présidence et la Bureau du Conseil général s'est réunis à chaque fois avec la Conseil communal pour préparer le tractanda de l'assemblée que nous vous présentons ce soir et que nous vous avons présenté au mois de décembre. En qualité de Président, j'ai eu beaucoup de contacts avec Monsieur Alain Wirz, qui fait le lien avec le Conseil communal et le Bureau.

Par cette même occasion, je remercie tous mes collègues du Bureau pour l'excellente entente et collaboration que nous avons ensemble. Merci.

## Commission financière

**Cedric Yerly** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, j'ai le plaisir de vous présenter en quelques lignes le rapport d'activité de la Commission financière pour l'année 2023.

Pour rappel, selon la Loi sur les Communes (LCo) et la Loi sur les finances Communales (LFCo), la Commission financière constitue la seule commission obligatoire. Elle se compose de sept membres, toutes et tous élus par le Conseil général lors de sa séance constitutive du 7 juin 2021 pour l'ensemble de la législature. A noter, que l'année 2023 a vu l'élection d'un nouveau membre, Monsieur Florian Martin, appelé à remplacer notre regretté collègue et ami, M. Dominique Telley.

Dans le cadre de ses attributions, elle a été appelée à examiner, traiter et préavisier les différents sujets traités lors de la séance des comptes 2022 le 16 juin 2023 et la séance du budget 2024 le 11 décembre 2023.

Au niveau du fonctionnement de la Commission financière, qui a pour objectif d'être le plus pragmatique et efficace possible ; il peut être résumé de la manière suivante :

- Une 1ère séance d'information avec la Conseillère communale en charge des finances et le responsable du service des finances ;
- Séance de travail interne à la Commission financière ;
- En cas de besoin, une séance plénière avec la Conseillère communale ;
- Adoption des préavis destinés au Conseil général par échanges de courriels ;
- Présentation desdits préavis lors de la séance du Conseil général.

En 2023, la Commission financière s'est réunie à 6 reprises, y compris les séances du Conseil général. Son Président a également participé à une séance en lien avec l'inventaire et la valorisation du patrimoine administratif et financier communal dans le cadre des nouvelles normes comptables MCH2, une séance avec l'organe de révision pour le bouclage des comptes annuels et une autre séance avec les représentants de TéléCharmey SA pour la présentation des comptes annuels de la société.

A noter que le Président a également participé à 6 séances en lien avec la Commission financière du Home de la Vallée de la Jogne ainsi que 3 séances liées celle de l'Association pour l'Épuration des eaux de Charmey et Environs, dont il assume également la présidence.

Je terminerai en adressant mes remerciements à mes collègues de la Commission, pour leur implication, leur motivation et le sérieux avec lesquels ils accomplissent leurs tâches.

**Nicolas Guillet** : Merci Cédric. Nous passons à la Commission d'aménagement.

## Commission d'aménagement

**Bruno Clément** : Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues, durant l'année écoulée la Commission d'aménagement s'est réunie à 4 reprises : le 16 août et le 14 novembre 2023, le 16 avril, en même temps que la Commission Eau, Energie et Environnement et le 15 mai 2024. Au niveau de la participation, elle était globalement très bonne, il y a eu pratiquement tous les membres présents à chaque séance à quelques exceptions près. Les absences ont aussi été toutes justifiées. Nous avons également pu compter à chaque fois sur la participation de Monsieur Luc Tomasetti, Responsable du Service technique de la Commune, qui a toujours pu nous donner des informations très détaillées et bien préparées par rapport aux sujets traités.

Les Conseillers communaux concernés ont également participé aux séances selon les sujets traités. Nous remercions également l'Administration communale pour le secrétariat de la Commission même si nous avons eu quelques fois des problèmes d'accès à la plateforme WEDO ces dernières séances.

Enfin, concernant les sujets traités, je relèverai 4 principaux thèmes. Tout d'abord, le PAL. En 2023, le dossier a enfin été débloqué avec un retour du Canton découlant de l'adaptation du Plan Directeur Cantonal et qui a nécessité beaucoup de modifications par rapport au dossier déposé en 2017. La

Commune a ensuite eu très peu de temps pour exercer son droit d'être entendue et une marge de manœuvre très restreinte, ce que nous regrettons.

Le deuxième point est l'espace réservé aux eaux, le ERE qui est une nouveauté du PAL. L'application de ce ERE vise à définir un espace de chaque côté des cours d'eau pour permettre une protection des crues et une protection des eaux mais avec beaucoup de restrictions. Ce qui a comme conséquence notamment de bloquer le développement des secteurs construits situés au bord immédiat des cours d'eau, la zone d'activité de la Tzintre et le secteur Sous les Vanels est particulièrement concerné. La Commission a validé et soutenu les propositions de la Commune pour négocier avec le Canton des mesures d'adaptation qui devraient permettre de garder la marge de manœuvre pour de futurs projets dans le secteur. Le dossier est dans une bonne voie.

Un autre point qui était très important pour la Commission est la valorisation de la traversée de la localité Valtraloc qui est un projet débuté il y a bientôt 10 ans et qui connaît une nouvelle dynamique, notamment en fonction de la nouvelle loi sur la mobilité qui est entrée en vigueur en 2023. C'est désormais la Canton qui finance davantage les investissements, y compris les arrêts de bus et qui est porteur de projet. La Commune garde la responsabilité des infrastructures souterraines et des trottoirs. Elle accompagne de près le projet mais possède moins de marge de manœuvre. La Commission d'aménagement a fait part de son scepticisme par rapport à la dernière version de l'étude préliminaire reçue en mai dernier. La Commission demande surtout de revoir la partie centrale du cœur du village. Elle souhaite d'une part réduire la vitesse à 30km/h et augmenter le nombre de passages piétons pour des questions évidentes de sécurité, notamment en lien avec l'école. Elle souhaite d'autre part maintenir des places de parc de courte durée pour les commerces au centre du village, en espérant que des solutions soient trouvées pour ces deux aspects.

Enfin, la Commission a aussi préavisé des investissements, nous y viendrons tout à l'heure, lorsque l'ordre du jour traitera de ces sujets. Elle s'est aussi prononcé favorablement à une réflexion en vu d'un déplacement des locaux de l'édilité.

Pour conclure, je remercie tous les membres permanents et invités de la Commission d'aménagement pour leur participation active et constructive aux séances. Merci de votre attention.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. Je demande la Commission des naturalisations, Monsieur Charrière.

#### **Commission des naturalisations**

**Alexandre Charrière :** Bonsoir à toutes et à tous. A la demande de notre Président de Commission, Monsieur Nicolas Guillet, je vous présente les activités de cette année. Notre Commission est obligatoire et est composée de 6 membres. Nous avons reçu qu'un dossier cette année et finalement les requérants, après avoir déposé ce dossier, ont déménagé à la Commune de Villars-sur-Glâne. De ce fait, nous n'avons pas eu à le traiter. Notre Commission n'a pas eu d'autres activités durant cette année. Merci.

**Nicolas Guillet :** Merci. Je demande la Commission Eau, Energie et Environnement.

#### **Commission Eau, Energie et Environnement**

**Jean-Claude Kolly :** Bonsoir à toutes et à tous. Pour rappel, la Commission Eau, Energie et Environnement est composée de 7 membres, deux Conseillers communaux, Madame Sophie Moret et Monsieur David Bugnard ainsi que le Responsable du Service technique communal, Monsieur Luc Tomasetti qui participent à ces travaux. La Commission s'est réunie à 3 reprises au cours de la période 2023-2024. Je ne vous cite que les principaux thèmes abordés lors de ces séances.

Tout d'abord, le suivi énergétique des bâtiments. Ce suivi fait partie intégrante des exigences du label "Cité de l'énergie". Par le passé, il a permis de diminuer la consommation d'énergie dans les différents bâtiments communaux. Pour ceci, il faut que les relevés de consommation de l'eau, de l'électricité et des moyens de chauffage soient collectés et analysés. Il faut malheureusement constaté que les relevés récents sont lacunaires, ce qui empêche de proposer des mesures adéquates et adaptées à chaque bâtiment. Lors de la dernière séance, il a été décidé que le personnel communal va se soucier d'avantage de la collecte des données énergétiques, malgré les difficultés, en se focalisant particulièrement sur le Centre sportif et l'école, soit les bâtiments qui ont des possibilités d'économie de chauffage les plus importantes. Il est à relever que la Commission Eau, Energie et Environnement avait demandé au Conseil

communal de fixer la température de l'eau de la piscine à 27°C, soit la fourchette basse recommandée pour les bassins sportifs. Nous avons malheureusement remarqué que cette proposition n'a pas été suivie à cause, semble-t-il, de la réaction des utilisateurs. Lors de la dernière séance, il a été décidé de se focaliser sur les relevés énergétiques avant d'échafauder un plan climat.

Le deuxième point c'est le fonctionnement du CAD. C'est un chapitre important pour les habitants de Val-de-Charmey. Le Conseil communal et son Administration ont tenu au courant la Commission de l'avancée de ce dossier. Les non-conformités constatées faisant suite à la réalisation des travaux, les difficultés de respecter les valeurs de l'Ordonnance sur la protection de l'air, etc. Un article à ce sujet est paru dans l'Echo Val-de-Charmey récemment. Lors de la dernière réunion, nous avons pu entendre que le dossier du CAD allait dans la bonne direction grâce à l'insistance du Conseil communal et de son Administration. Romande Energie SA s'est engagé à stopper la gazéification qui est la source des problèmes les plus importants.

Le prochain point est sur la mobilité. En particulier l'horaire 2024 puis 2025. A la suite de l'établissement de l'horaire 2024, la Commission avait fait des commentaires, suite à quoi, une rencontre a eu lieu entre le SMO et Monsieur Luc Tomasetti. Le SMO s'était engagé à analyser 4 points particuliers concernant la ligne n°20260 Jaun-Gruyères, suite à la consultation de l'horaire 2024, c'est-à-dire, évaluer l'opportunité et les coûts d'une liaison vers Broc-Village plus tard le soir, évaluer l'opportunité et les coûts de passer à la cadence 30 minutes, évaluer l'opportunité et les coûts d'améliorer l'offre en soirée et finalement, évaluer l'opportunité et les coûts de publier la course à vide. Une autre mesure formulée par la CEEE n'avait pas été retenue, celle d'augmenter le nombre de bus pour la liaison n°20245 Fribourg-La Roche-Charmey-Jaun. La parution récente du projet d'horaires 2025 balaie malheureusement toutes nos espérances. Aucun nouveau bus ne figure à l'horaire 2025. La marche à suivre proposée par la Commission Eau, Energie et Environnement est la suivante : préparer une analyse par ligne, contacter les Communes voisines comme l'année dernière et soumettre notre projet de commentaires, déposer nos commentaires, demander un rendez-vous en présence d'un représentant de la Commission EEE et du Conseil communal avec le SMO.

De nombreuses autres sujets ont été abordés lors des séances de la Commission, ils ne sont pas suffisamment mûres pour pouvoir en parler ce soir. Un point doit cependant être actualisé et traité. Il s'agit des subventions communales. Faute de temps, il n'a pas été traité et nous nous en excusons. Nous vous promettons de nous en occuper très prochainement.

Merci pour la participation aux séances et le travail efficace de la Conseillère communale, Madame Sophie Moret et du Conseiller communal, Monsieur David Bugnard, du Responsable technique, Monsieur Luc Tomasetti et de tous les membres de la Commission.

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup. Je demande la Commission Tourisme, Culture et Sport.

### **Commission Tourisme, Culture et Sport**

**Pierre Perritaz** : Bonsoir à toutes et à tous. La Commission est toujours dans la même composition que la nomination de 2021. La Commission a été convoquée à une seule reprise en plénum pendant cette année de législature. Plusieurs réunions ont par contre eues lieu sous forme de groupes de travail restreints. Les membres de la Commission se sont aussi appliqués à différentes autres Commissions et groupes de travail communaux. En terme des activités, la Commission s'est penchée sur les structures touristiques actives à Val-de-Charmey, notamment la Gruyère Tourisme et l'AT3C ; sujet non encore définitivement abouti et qui sera repris prochainement. La Commission a travaillé en collaboration avec Madame Sophie Moret, Conseillère communale, à l'élaboration d'un règlement d'attributions et subsides communaux aux sociétés culturelles et sportives notamment. Ce règlement est en cours de validation par les instances cantonales et communales et devra être prochainement présenté au Conseil général.

En collaboration avec la Commission agricole, le sujet des places aux camping-cars a notamment été abordé. Suite à cette séance, et dans le cadre du Conseil général, une question a été posée au Conseil communal. Une séance en commun a été organisée avec une délégation du Conseil communal et de l'Administration communale. Il est vite apparu que la question dépasse le simple fait du stationnement des camping-cars pour une courte durée et que l'étude de la création de camping dans la Vallée de la

Jogne se pose. Différentes idées ont été émises. Les travaux à ce sujet vont se poursuivre dès le deuxième semestre 2024.

D'autre part, sur proposition du Conseil communal, des membres de la Commission participent à l'organisation de la commémoration du dixième anniversaire de la fusion Cerniat-Charmey.

Enfin, l'activité la plus restreinte de la Commission durant cette année de législature est aussi du au fait que trois membres de la Commission sont aussi membres de la Commission provisoire d'étude du CSL.

Je tiens à remercier tous les collègues de la Commission pour leur participation aux différents groupes de travail ainsi que pour les apports de chacun en fonction des sujets traités. Merci.

**Nicolas Guillet** : Merci. Nous passons à la Commission agricole.

### Commission Agricole

**Laura Papaux** : La Commission agricole s'est réunie 4 fois durant l'hiver. Nous avons convoqué une 5ème séance en mai, qui a été annulée car le Conseiller Communal n'avait pas besoin de notre aide concernant le dossier "accès aux Audèches".

Pendant ces séances, nous avons retravaillé les critères d'attribution des parquets et des alpages communaux. Nous avons fait des propositions au Conseil communal. Lors de ces séances avec Monsieur Pascal Niquille, nous avons à chaque fois évoqué l'importance que les terres communales soient en premier attribuées aux agriculteurs de la Commune.

Parallèlement à ces séances, il y a eu la mise au concours de l'alpage des Audèches. Nous avons informé le Conseiller communal que les délais étaient très courts pour les soumissions et l'attribution avant la saison, et qu'il fallait faire attention à tout l'aspect légal. Nous avons l'impression de pas avoir été entendus, que la pondération concernant le fait d'appartenir à la Commune n'a pas été suffisamment mise en valeur et que le jeune agriculteur de la Commune n'a pas eu la chance de se lancer malgré sa motivation.

La Commission agricole est le lien entre les agriculteurs et la Commune. Nous avons eu beaucoup de téléphones et de plaintes en nous demandant à quoi servait notre Commission. Malheureusement, nous savons maintenant que le dossier fait l'objet d'un recours. Ceci aurait certainement pu être évité.

En avril, deux représentants de la Commission agricole ont participé à la réunion "Camping-cars" afin de discuter des emplacements futurs qui pourraient les accueillir. Les discussions avec Madame Gabriella Richoz, Luc Tomasetti ainsi que deux représentants de la Commission du tourisme ont été intéressantes. Le bureau communal travaille sur le projet. Nous sommes à disposition en cas de besoin.

Nous travaillons au plus proche de notre conscience et fournissons beaucoup d'énergie pour le bon déroulement des dossiers. Nous avons parfois l'impression de ne pas être entendus et aimerions être consultés davantage par le Conseil communal.

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup. Nous passons à la Commission d'étude temporaire du Centre de sports et loisirs.

### Commission d'étude temporaire du CSL

**Mathieu Fehlmann** : Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. La commission CSL est composée de 7 membres, répartis en 3 sous-commissions. Elle a, pour rappel, comme objectif de faire une étude sur le Centre de Sport et Loisirs.

Nous aimerions répéter une dernière fois qu'il s'agit bien d'une étude et non d'un audit. Ainsi, cette étude n'a bloqué en rien les investissements d'entretien pour l'ensemble du Centre de Sport et Loisirs, au contraire de ce que nous avons pu souvent entendre. Nous en voulons pour preuve, la future construction de pistes de pétanque, dont les membres de notre commission ont appris leur réalisation par la presse ou le rapport de l'ECAB sur le crédit d'investissement de CHF 100'000.00 que nous allons voter tout à l'heure et dont nous avons eu les informations lors de l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Ceci étant dit, notre commission qui s'est réunie en plénière, en sous-commission et avec des personnes externes, a eu au total une quarantaine de séances. Notre rapport a été envoyé ce jour au Conseil

communal via notre Syndic et notre Administrateur communal. L'objectif est de faire un retour, en plus du rapport écrit, lors d'une séance en juin au Conseil communal et de pouvoir ensuite vous en faire une présentation lors de notre Assemblée de septembre 2024.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues de la commission qui ont planché, non sans obstacle, chacun dans leurs sous-commissions respectives et principalement notre secrétaire, Annick, qui a fait un énorme travail administratif sur le rapport. Merci.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, je souhaite la bienvenue à Monsieur Dutoit pour le journal La Gruyère et Monsieur Grandjean pour le journal La Liberté.

## 6 Crédits supplémentaires du compte de résultat

### 6.1 Présentation par le Conseil communal

**Nicolas Guillet :** Nous allons maintenant passer au point 6 qui regroupe les points 7, 8, 9 et 10 comme décidé lors de la modification du tractanda. Je passe la parole à Madame Sophie Moret, Conseillère communale.

**Sophie Moret :** Mesdames, Messieurs bonsoir. Nous allons passer à travers les points 6 à 10, comme vient de l'indiquer Monsieur Nicolas Guillet, qui ont été regroupés. Comme indiqué dans l'annexe 8, les comptes qui reprenaient déjà ces points et selon l'art. 9 du Règlement des finances, le Conseil général doit approuver les objets dont le dépassement excède 20% du crédit budgétaire concerné et dans tous les cas, si ce crédit supplémentaire s'élève à plus de CHF 50'000.00 ou plus.

- **Honoraires de consulting :** Le dépassement de CHF 26'771.00 s'explique par la situation des ressources humaines qui a prévalu au sein de l'équipe des finances durant l'année 2023. Suite à l'incapacité de travail d'un membre de l'équipe, une consultante a été engagée pour le soutien pour la transition aux normes MCH2 ainsi que pour le bouclage 2022. Par ailleurs, un mandat a été donné à la fiduciaire BDO SA pour une ressource temporaire en début d'année 2023.
- **Honoraires d'assistance des ordinateurs :** Le dépassement de CHF 47'041.00 est dû à deux raisons. D'une part la maintenance a été budgétée par erreur sous le compte des mises à jour de programmes et installations au lieu et place du compte qui nous occupe. Erreur dont je porte toute la responsabilité et veuillez m'en excuser. Si nous considérons l'ensemble des frais d'installation et de maintenance informatique, le coût a été de CHF 93'305.00 pour un budget de CHF 70'000.00. C'est trois comptes qui sont regroupés et qui représentent un dépassement de CHF 23'305.00. D'autre part, le budget de maintenance avait été établi à hauteur de CHF 10'000.00 uniquement. Le surplus s'explique par un coût plus élevé d'interventions relatives à la migration des serveurs qui a eu lieu durant l'année 2023 ainsi que par l'installation d'Office 365.
- **Prestations de service de tiers pour le cadastre et abornement :** Le dépassement de CHF 29'676.00 est lié à la nouvelle mensuration cadastrale et obligatoire des bâtiments manquants. Celles-ci ont été opérées et facturées par l'Etat de Fribourg et représentent donc une tâche qui n'était pas sous le contrôle de la Commune.
- **L'entretien des équipements extérieurs :** Suite à l'investissement de réfection du terrain de foot, qui est apparu comme un contrat de maintenance sur 5 ans, à raison de CHF 25'000.00 par année avait été établi afin de maintenir la qualité du gazon. Le montant n'a pas été pris en compte dans le budget. Le solde de dépassement est dû d'une part des achats ponctuels. Un sondage dans le compte a identifié un total d'environ CHF 18'000.00 qui ne concernent que l'année 2023 et d'autre part à des coûts d'entretien supérieur à l'estimation initiale.



- Les intérêts sur le remboursement : Les intérêts rémunérateurs de 3% offerts par la Commune étaient trop élevés dans un contexte de taux de rémunération du compte bancaire proche de zéro. Il a donc pu y avoir une incitation pour certains contribuables à verser des acomptes significatifs donnant lieu parfois à des remboursements importants au moment de la taxation finale. Dans ce contexte, les intérêts payés ont été supérieurs à l'estimation budgétaire. Il est utile de noter que ce taux de 3% était également supérieur aux taux des emprunts bancaires de la Commune. Raison pour laquelle nous l'avons modifié à la baisse.

**Nicolas Guillet** : Merci. Je demande le préavis de la Commission financière.

## 6.2 Préavis de la Commission financière

**Cédric Yerly** : Chers collègues, je vous fais grâce du rapport qui vous explique comment ont été faites les différentes séances et à quel rythme elles ont été faites pour préparer le préavis de ce soir. Je tiens en préambule, au nom de la Commission financier, à soulever la très bonne qualité des documents qui nous ont été remis. Je remercie vivement l'Exécutif ainsi que l'Administration, avec une mention plus particulière à Monsieur Alain Wirz.

Concernant les points 6 à 10 du tractanda, à l'heure de boucler les comptes 2023, cinq chapitres ont fait l'objet d'un dépassement supérieur à 20% et/ou supérieur à un montant de CHF 50'000.00 par rapport aux crédits budgétaires validés. Ils doivent, par conséquent, être approuvés par le Législatif conformément à l'article 9 du Règlement des finances.

Pris dans leur ensemble, ces cinq postes totalisent CHF 195'000.00, soit 1.2% du total des charges de la commune et n'appellent pas de commentaires particuliers.

La Commission financière a pris bonne note des modifications décidées au niveau de la rémunération des acomptes d'impôts versés par les contribuables. Elle tient toutefois à attirer l'attention sur les éventuelles répercussions y relatives, et notamment le changement de comportement des contribuables pouvant potentiellement impacter de manière significative la gestion des liquidités de la Commune. En effet, il serait mal venu de devoir emprunter à des taux d'intérêts supérieurs que le taux rémunérateur des acomptes afin de palier à un éventuel manque momentané de liquidités.

Hormis cette considération, la Commission financière propose de valider les 5 crédits supplémentaires tel que soumis.

## 6.3 Vote final

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions sur ces crédits supplémentaires ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent ces crédits supplémentaires le fassent par main levée.

**Les crédits supplémentaires du compte de résultat sont acceptés à l'unanimité.**



## 7 Approbation des comptes 2023

### 7.1 Présentation des comptes de fonctionnement, d'investissement et des bilans

**Nicolas Guillet** : Nous allons passer à la présentation des comptes de fonctionnement, d'investissement et des bilans.

**Alain Wirz** : Avant de vous assommer de chiffres à million, permettez-moi de vous partager la rétrospective 2023. Notre Commune comptait au 31 décembre :

- 1'343 femmes et 1'373 hommes, soit 2'207 Suisses et 509 personnes de nationalité étrangère.

Aussi nous comptons :

- 18 naissances et 33 décès

- 3 mariages et 6 divorces
- aucun partenariat enregistré ou dissous
- 30 majorités et aucun changement de sexe
- 5 naturalisations
- 261 arrivées et 242 départs

Tout ces éléments nous amènent à une population globale de 2'716 habitants. Soit un accroissement de 3.66% entre 2022 et 2023. Je souligne que la rétrospective est basée sur les données du système informatique communal pour l'exercice traité. Les exercices antérieurs sont présentés avec les données statistiques du Canton. Ces données peuvent donc varier d'une année à l'autre.

Cela étant dit, passons au sujet le plus intéressant de l'assemblée : les comptes annuels 2023. Avec tout d'abord un bref aperçu des comptes, une présentation du bilan et du compte de résultat par fonctions. Ensuite je cèderai la parole à notre Conseillère communale, Madame Sophie Moret, qui vous présentera le compte d'investissement.

Comme vous avez déjà pu le lire, la Commune Val-de-Charmey compte 16'745'941.97 de charges et 18'572'426.11 de produits, soit un bénéfice de CHF 1'826'484.14 pour l'exercice 2023. Je reviendrai plus en détail sur ce résultat après vous avoir parlé du bilan qui, aux actifs du Patrimoine Financier, nous démontre une diminution des disponibilités d'environ 2 millions et demi. Ceci est dû à l'envoi des acomptes d'impôts en janvier en lieu et place de décembre, comme il était coutume, ainsi qu'au remboursement de crédits divers. Vous noterez également une forte augmentation des placements financiers à long terme. Cette augmentation intervient suite à la réévaluation des actions GESA qui n'avait pas pu être entreprise en 2022 par manque de documentation et d'information. Cette réévaluation d'environ 1 million 800 mille francs a fait l'objet du même traitement que lors du passage à MCH2, c'est-à-dire un transfert aux fonds propre sans incidence sur le résultat de l'exercice clôt. Le Patrimoine Financier s'élevait alors à CHF 26'420'661.39 au 31.12.2023.

Quant au Patrimoine Administratif, vous ne noterez aucune grande fluctuation. Il y a eu presque autant d'investissements que d'amortissements. Il s'élevait alors à CHF 54'737'901.45. Le total des Actifs se montait lui à CHF 81'158'562.84.

Passons maintenant aux passifs, plus précisément les capitaux de tiers. Je souhaite soulever 3 éléments, notamment la forte diminution des passifs transitoires qui démontre une meilleure gestion des affaires au sein de l'Administration, les engagements financiers à long terme, soit les emprunts bancaires dont plus d'un million de francs a pu être remboursé et non recontracté, ou encore les provisions à long terme qui ont pu être totalement dissoutes. Ces capitaux étrangers ont donc pu diminuer de 10% en une année pour s'élever à CHF 29'014'466.63.

Enfin, dernier poste du Bilan, les capitaux propres. Comme cela va être coutume pour encore les 8 prochaines années, nous retrouvons la dissolution de la réserve de retraitement MCH2 de CHF 424'200.00, et comme je l'ai énoncé auparavant, à la ligne 296, la réévaluation des actions GESA. Soit un total des capitaux propres de CHF 52'144'096.21 et un total des passifs égal au total des actifs de CHF 81'158'562.84.

Je reviens maintenant sur le compte de résultat par fonction et commenté des écarts importants.

- Pour le chapitre « Ordre et sécurité publique, défense », il a fait l'objet d'écritures sans incidences sur le résultat suite à la nouvelle directive de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport qui mentionne que la gestion de remplacement des places protégées incombe au Canton. Le fond présent au bilan jusqu'alors leur a été reversé et a compensé la charge liée y relative.
- Le chapitre « Trafic et télécommunication » a bénéficié d'un produit supplémentaire fictif de CHF 260'000.00 suite à la dissolution de la provision dans l'affaire des Télécabines Les Dents Vertes, dossier pour lequel nous avons reçu la révocation de la cession des droits de la masse.
- Pour le chapitre « Finances et impôts », cette année encore, la Commune Val-de-Charmey compte une perception supplémentaire des impôts réguliers et spéciaux des années antérieurs de plus de CHF 900'000.00. D'entente avec l'organe de révision, nous avons dissout les réserves latentes relatives aux provisions fiscales et espérons que les estimations futures seront au plus proche de la réalité.

Avant de terminer mon élocution, je souhaite remercier tous mes collègues de l'Administration, dont une partie est présente ce soir, pour leur travail et leur dévouement, ainsi que notre Conseil communal pour leur soutien, leur flexibilité et leur écoute. C'est également grâce à eux que cette année, enfin, nous avons pu tenir les délais et tous se réunir ce soir.

J'en ai terminé et je passe la parole à notre Conseillère communal, Madame Sophie Moret, qui vous présentera le compte d'investissement.

**Sophie Moret :** Pour le compte d'investissement, si nous passons à travers les différents chapitres concernés, le budget 2023 prévoyait un montant net d'investissements de CHF 4'121'000.00 soit CHF 5,5 millions d'investissements bruts diminués de 1,4 millions de subventions. Un montant net d'investissements de 1,4 millions a pu être réalisé pendant l'année 2023. Ce montant a principalement concerné le chapitre 2 "Formation", CHF 207'000.00 pour l'étude du projet d'extension d'école et CHF 385'000.00 pour le dossier de mise à l'enquête publique. Le Chapitre 6 "Trafic et télécommunication", l'achat de la balayeuse pour CHF 145'000.00, crédit qui avait été approuvé en 2020 et qui ne figurait pas dans le budget de 2023. Concernant le montant prévu dans le budget de CHF 595'000.00, il comprenait principalement les investissements de CHF 220'000.00 pour le parking du Récard et CHF 250'000.00 pour la parking provisoire de la Maula. Ces deux investissements n'ont pas été réalisés en 2023. Au chapitre 7 "Protection de l'environnement et aménagement du territoire", les investissements prévus pour l'approvisionnement en eau et traitement des eaux usées n'ont pas pu être réalisés en 2023, faute de temps autant au sein de la Commune que de la part du prestataire. Ils sont toujours en cours d'étude. L'investissement de CHF 609'000.00 concernant la patinoire, le décompte final est en cours d'établissement et sera envoyé à la LORO et au fond d'équipement touristique pour l'obtention de potentielles subventions. La participation de CHF 50'000.00 du propriétaire viendra également en déduction de ce montant. Enfin, le montant de CHF 39'000.00 concerne les rénovations de l'Auberge de la Berra au Chapitre 9 "Finances et Impôts".

Par ailleurs, comme indiqué à l'annexe 9 aux comptes, les décomptes finaux de certains investissements ont pu être établis. Comme requis par la loi, nous avons passé en revue les investissements qui ont pu être clôturés. Ceux-ci sont présentés à titre d'information et ne demandent pas de décision de votre part. Les investissements ayant fait l'objet de décomptes sont l'étude du projet d'extension d'école clôturé suite à l'adjudication du projet avec un solde positif de CHF 42'830.00, l'aménagement du vestiaire pour personnes en situation d'handicap clôturé avec un coût inférieur de CHF 27'567.00 au budget prévu. Les trois projets suivants sont clôturés suite à la reprise du pilotage du projet Valtraloc par l'Etat et feront l'objet d'une nouvelle demande ultérieure. Soit, un crédit initial de CHF 710'000.00 pour la traversée du village, avec des charges de CHF 35'000.00 d'honoraires d'étude en relation avec les arrêts de bus, la réfection des trottoirs pour la traversée du village, un crédit de CHF 250'000.00 clôturé sans charges et la mise en normes de l'éclairage public, un crédit de CHF 280'000.00 qui avait été approuvé en 2014 et dont le solde reste en CHF 96'000.00 est clôturé. Le crédit pour le parking provisoire au Riau de la Maula est clôturé avec des charges de CHF 5'989.00. Le projet étant considéré comme irréalisable. L'achat de la balayeuse a été effectué et le crédit a été clôturé avec un solde positif de CHF 19'459.00. Et finalement, la réfection de l'Auberge de la Berra est également terminée. Les travaux ont eu lieu en 2022 et 2023, ils ont donné lieu à un dépassement de CHF 12'400.00.

Je profite également de cette opportunité pour remercier Alain Wirz et son équipe pour le travail effectué et la clôture des comptes dans les temps. Merci.

**Nicolas Guillet :** Merci. Je demande le préavis de la Commission financière.

## 7.2 Préavis de la Commission financière

**Cédric Yerly :** En ce qui concerne l'année 2023, le compte de fonctionnement clôture avec un bénéfice particulièrement confortable d'environ CHF 1'800'000.00, alors que le budget tablait sur un déficit de CHF 348'457.00.

Ce bon résultat provient essentiellement de la perception unique d'une manne fiscale en lien avec les années antérieures pour un montant de CHF 940'000.00 et de dissolutions de réserves et/ou provisions à caractère purement comptable pour près de CHF 700'000.00, dont CHF 424'200.00 correspondant au 1/10 de la réévaluation du patrimoine administratif réalisée lors du passage à MCH2.

Ce résultat très réjouissant de prime abord, doit être pris avec prudence et mis en perspective avec divers éléments ressortant du compte de fonctionnement et du rapport de gestion, à savoir :

- le montant des investissements réalisés s'avère être, une nouvelle fois, particulièrement faible et largement inférieur au budget soumis et validé. Cette situation reporte, de facto, les charges financières y relatives (intérêts et amortissements) impactant le compte de fonctionnement ;
- les recettes fiscales sont en baisse par rapport à 2022 de CHF 136'000.00 à CHF 11'329'000.00, soit une diminution de 1.2 %. Il conviendra d'observer avec attention l'évolution future de ce poste ;
- les charges du personnel, quant à elles, ne cessent de prendre l'ascenseur. Entre 2022 et 2023, l'augmentation est de CHF 170'000.00, soit + 7.4 %, pour atteindre un total de CHF 2'465'000.00. Depuis le début de la législature, l'augmentation est de 8 %, soit près de 3 fois plus que le 1% prévu lors de la planification financière annuelle.

A ce montant, s'ajoute les honoraires d'un auditeur externe pour analyser et améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration communale dont le résultat et le coût final n'ont, par ailleurs, pas encore été communiqués. Sur ce point, la Commission financière enjoint l'Exécutif à stabiliser rapidement la situation.

Enfin et à l'instar de l'organe de révision, la Commission financière relève qu'aucun système de contrôle interne (SCI) n'a encore été formalisé par écrit pour notre Commune, malgré les dispositions légales cantonales et communales en vigueur (LFCo). Cette lacune ayant déjà été identifiée les années précédentes, nous encourageons le Conseil communal à entreprendre de manière prioritaire toutes les démarches nécessaires afin d'approuver et mettre en application ledit SCI dans les plus brefs délais.

Les comptes d'investissement 2023 font ressortir que seul un montant totalisant CHF 1'400'000.00 a été investi en 2023, alors que le budget en prévoyait CHF 5'500'000.00. Les principaux projets entrepris ont été au nombre de 3, à savoir :

- les coûts d'avant-projet pour la réalisation de la nouvelle école pour CHF 600'000.00 ;
- la réalisation de la patinoire pour CHF 610'000.00 ;
- l'achat de la balayeuse pour CHF 150'000.00 ;

Les travaux votés il y a bien quelques années déjà, en lien avec les conduites d'eau potable et les collecteurs EU/EC en Javroz et au Pra-Gremaud sont, quant à eux, restés en rade.

En tenant compte d'un montant avoisinant le million réalisé en 2022, les investissements cumulés en 2 ans sont particulièrement faibles et très en retrait par rapport au plan quinquennal des investissements établi par l'Exécutif, véritable feuille de route des besoins prioritaires. Ce document prévisionnel indispensable pour les prises de décision permet non seulement la fixation des objectifs à court et moyen terme, mais également d'apprécier les conséquences financières des dépenses d'investissement. Ainsi, la Commission financière enjoint vivement le Conseil communal à se tenir aux planifications effectuées et éviter ainsi toute accumulation de retard.

A cet effet, la Commission financière relève avec satisfaction que 8 investissements ont fait l'objet d'un décompte final et/ou ont été abandonnés, permettant d'éviter de se retrouver submerger par les dossiers à mener.

Enfin, un bilan au 31 décembre 2023 fait état d'un total de d'actifs et passifs d'un peu plus de CHF 81 millions au 31.12.2023, soit environ un million de moins que 12 mois au préalable. Outre les amortissements et nouveaux investissements réalisés impactant le bilan, deux particularités peuvent être soulignées pour le présent exercice :

- compte tenu des faibles investissements réalisés, la Commune a pu judicieusement utiliser ses liquidités pour rembourser des dettes bancaires échues pour plus d'un million de francs. Le total des emprunts se montent désormais à 22.6 millions ;
- les actions détenues au sein de la société Gruyère Energie SA ont été réévaluées à CHF 2'250'000.00, soit plus CHF 1'800'000.00. Cette opération ayant été directement affectée à la réévaluation de l'actif, n'a eu aucune influence sur le bénéfice annuel mais, cumulée à celui-ci, a permis de faire passer les fonds propres au bilan de 21 à 24 millions.

En conclusion, et en invitant l'Exécutif à tenir compte des diverses recommandations mentionnées ci-avant, la Commission financière propose au Conseil général, à l'instar de l'organe de révision par le biais de son rapport daté du 19 avril 2024, d'accepter les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement 2023 tels que présentés.

## 7.3 Approbation des comptes 2023 et du rapport de gestion

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup pour ce rapport de la Commission financière. Y-a-t-il des questions concernant l'approbation des comptes 2023 ?

**Valérie Demierre :** Nous avons pris note du dépassement d'investissement concernant la patinoire. Nous aimerions connaître les raisons de ce dépassement. Nous souhaitons également demander au Conseil communal si c'est bien lui qui a été maître d'œuvre pour cette réfection ? Nous nous questionnons sur les raisons qui l'ont amenées à mandater une entreprise française alors que, si nos renseignements sont exacts, aucune offre n'aurait été demandée à La Pati SA, une entreprise fribourgeoise aux compétences reconnues. A noter pour la petite histoire qu'une bonne partie du travail de cette entreprise française est d'installer des patinoires synthétiques. Comme quoi cette option n'était pas aussi inadéquate que certains l'ont supposé. Nous regrettons qu'une réflexion n'est pas été faite pour cette solution.

**Sophie Moret :** Une offre a été demandée à La Pati SA ainsi qu'à Synerglaice au moment de la procédure. Cependant, l'offre de La Pati SA était supérieure et extrêmement succincte. Il était très difficile de savoir ce qui était inclus et ce qui ne l'était pas. Quant au dépassement, il est lié à l'augmentation du prix de la construction général entre le moment où le premier devis a été fait et le deuxième. Il semble que malheureusement dans ce genre de situation, par exemple les pompes, au moment de les installer, il s'est avéré qu'il était nécessaire d'opter pour une installation plus puissante, accumulés à un certain nombre d'autres éléments. Je propose qu'au moment où le décompte final sera établi, nous vous présenterons ces données plus en détails. Nous espérons toujours que les subventions permettront de ramener le dépassement avec quelque chose de raisonnable.

**Nicolas Guillet :** Est-ce que la réponse te convient ?

**Valérie Demierre :** Oui, si nous revenons sur le sujet avec plus de détails quand le décompte sera établi.

**Nicolas Guillet :** Quand tout sera terminé, nous compléterons avec les détails. Nous passons à l'approbation des comptes 2023 et du rapport de gestion. Celles et ceux qui acceptent les comptes de 2023 et du rapport de gestion, veuillez le faire par main levée.

**Les comptes 2023 et le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.**



## 8 Election de l'organe de révision

### 8.1 Proposition de la Commission financière

**Nicolas Guillet :** Merci. Nous passons à l'élection de l'organe de révision. Je demande la proposition de la Commission financière.

**Cédric Yerly :** Le mandat de l'organe de révision étant arrivé à échéance, des offres ont été demandés à trois prestataires. Après analyse desdites offres, la CFin propose de confier le prochain mandat à la société BDO SA à Bulle, dont l'offre s'avère être économiquement la plus concurrentielle et qui possède l'expérience, les ressources et les compétences nécessaires afin de mener à bien sa mission.

### 8.2 Décision

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent l'élection de BDO SA en tant qu'organe de révision le fassent par main levée.

**L'élection de l'entreprise BDO SA est acceptée à l'unanimité.**



## 9 Crédits additionnels de CHF 120'000.00 au projet d'investissement « Route de liaison Récard-Charrière et parking »

### 9.1 Présentation par le Conseil communal

**Nicolas Guillet :** Nous passons au prochain point concernant les crédits additionnels de CHF 120'000.00 au projet d'investissement "Route de liaison Récard-Charrière et parking". Présentation par le Conseil communal.

**Maverik Frossard :** Bonsoir à toutes et à tous. Comme il est indiqué dans le dossier de demande de crédits additionnels, la route de liaison ou de contournement du Village d'en Haut est déjà terminée depuis quelques années. Les travaux du parking du Clos qui servira principalement de délestages aux voitures du Village d'en Haut ont pu débiter en avril dernier. Cependant, et suite à différentes oppositions et recours que nous avons eu contre ce parking, dû le retard de l'exécution, le Service des biens culturels a requis un aménagement paysager qui n'était pas prévu au début et qui a été rendu obligatoire par le Tribunal cantonal lors d'une séance de conciliation, ceci afin que les opposants retirent leurs recours. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons une rallonge de CHF 120'000.00 afin de pouvoir le réaliser ces travaux sans vous présenter un dépassement de budget au moment de la clôture de l'investissement. Ce montant comprend entre autre l'étude paysagère, les aménagement paysagers demandés par le Service des biens et culturels et quelques augmentations des prix de la construction, étant donné que ces travaux de parking étaient prévus directement après la route de contournement et que cela a pris quelques années de retard. Avez-vous des questions ?

**Bruno Clément :** Je souhaite préciser que la Commission d'aménagement a aussi pris connaissance de ce dossier dans sa séance Commune avec la Commission énergie et a aussi validé cet investissement et qui apporte aussi une plus-value paysagère et significative au projet.

**Valérie Demierre :** Comment cela se fait-il que les travaux aient déjà débutés ?

**Maverik Frossard :** Car nous détenons un permis de construire qui est en force, que nous avons déjà le crédit qui est validé et parce que ces travaux auraient déjà du commencer cet automne, aussi tôt que la séance de conciliation a fait que l'opposant retire son recours.

**Valérie Demierre :** Si ce crédit additionnel ne passe pas ce soir, comme tu le dis, il y aura une demande de dépassement à la prochaine séance ?

**Maverik Frossard :** Oui.

**Nicolas Guillet :** Merci. Je demande le préavis de la Commission financière.

### 9.2 Préavis de la Commission financière

**Cédric Yerly :** Une hausse de 10% des coûts de construction d'un parking à ciel ouvert peut paraître excessif. Mais comment s'opposer aux exigences du Service des biens culturels, de surcroît validées par Tribunal cantonal, et à plus forte raison lorsque celles-ci enjoignent à davantage de verdure dans nos infrastructures ? C'est toutefois sans grand enthousiasme que la Commission financière vous propose d'accepter ce crédit additionnel tel que présenté par le Conseil communal pour mettre un point final à la réalisation de la route de liaison et du parking du Récard.

### 9.3 Vote final

**Nicolas Guillet :** Merci Cédric. Y-a-t-il d'autres questions sur cet objet ? Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit, veuillez le faire par main levée.

**Le crédit additionnel est accepté avec 28 voix pour et 2 absents.**



## 10 Crédits additionnels de CHF 120'000.00 au projet d'investissement « Assainissement Javroz »

## 10.1 Présentation par le Conseil communal

**Nicolas Guillet :** Nous passons maintenant aux crédits additionnels de CHF 120'000.00 au projet d'investissement "Assainissement Javroz". Présentation par le Conseil communal.

**Maverik Frossard :** Le présent dossier a été freiné par de multiples procédures judiciaires durant ces dernières années, vous en avez déjà certainement entendu parler. Pour souvenir, la Commune avait été mandatée, il y a 15 ou 20 ans, pour la réalisation par substitution par plusieurs propriétaires du lotissement de la réalisation de cet assainissement. En octobre 2023, soit 10 ans après le démarrage prévu des travaux, qui auraient dû commencer en 2013, la Commune a enfin obtenu gain de cause au Tribunal cantonal pour que le projet aille de l'avant et sur la clé de répartition des coûts entre propriétaires. Vu le temps qui s'est écoulé entre la demande de crédit d'investissement initiale datant de 2012, entre les travaux mandatés aux entreprises qui s'est fait en 2014 et aujourd'hui, il y a bien évidemment une mise à jour des offres aux des entreprises adjudicatrices a dû être faite. De facto, la demande de crédit additionnel que nous avons aujourd'hui pour une valeur de CHF 120'000.00. Le démarrage des travaux est prévu pour la fin de cet été. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Nicolas Guillet :** Si ce n'est pas le cas, nous passons au préavis de la Commission financière.

## 10.2 Préavis de la Commission financière

**Cédric Yerly :** La Commune a finalement obtenu gain de cause dans une saga qui n'a duré que trop longtemps. La Commission financière et tout le Conseil général ne peuvent que se réjouir de constater que les travaux prévus dans ce quartier vont enfin pouvoir débuter. Le montant de CHF 120'000.00 de crédit additionnel ajoutés aux CHF 700'000.00 de coûts déjà votés il y a 11 ans, lissés sur la durée d'attente, semble justifié par rapport à l'indexation des prix à la consommation. En conséquence, la Commission financière vous propose d'accepter ce crédit additionnel et invite l'Exécutif à planter le premier coup de pioche au plus vite.

## 10.3 Vote final

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le crédit additionnel le fassent par main levée.

**Le crédit additionnel est accepté à l'unanimité.**



## 11 Crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour la mise aux normes incendie du bâtiment de la piscine et de la halle de gymnastique.

### 11.1 Présentation par le Conseil communal

**Nicolas Guillet :** Nous allons passer au prochain point concernant le crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour la mise aux normes incendie du bâtiment de la piscine et de la halle de gymnastique. Présentation par le Conseil communal.

**Bernard Rime :** Bonsoir à toutes à tous. Je crois que le message qui vous a été remis est assez clair. Toutefois, je tiens de la part du Conseil communal à vous apporter quelques compléments. Il est clair et nous l'avons bien compris, les investissements sur ce bâtiment ne doivent pas se faire de manière disparate. Dans ce sens, le Conseil communal attend évidemment avec grand intérêt le rapport de la Commission d'étude sur l'exploitation du CSL, notamment sur les pistes pour l'avenir du bâtiment piscine et halle de gym, à leur rénovation, transformation ou agrandissement. Mais quelque soit le projet retenu, il prendra du temps pour se mettre en place. Durant cette période qui peut prendre plusieurs années, le fonctionnement de la piscine et de la halle de gym doit pouvoir se poursuivre et doit se faire avec toutes les normes de sécurité exigées. Nous avons des contrats et des engagements vis à vis de communes pour des écoles, des sociétés ou autres groupements. A noter aussi que nous avons opté pour des solutions évolutives, par exemple, les portes des locaux qui seront posées de manière simplement applicables pourront même être déplacés ultérieurement si nécessaire. Le rapport de l'inspectorat du feu avait fixé

le délai pour la réalisation de ces travaux aux 12 novembre 2023. Nous avons de suite pris contact avec ce dernier en expliquant les conditions pour sa réalisation notamment l'obtention du crédit par le Conseil général. Comme il ne s'agit pas d'éléments constituant un risque d'incendie, il a été convenu que ces travaux devraient se faire dans le meilleur délai possible. Il faut bien rappeler que ces défauts à corriger sont surtout en relation avec la sécurisation des voies d'évacuation. Notamment, la limitation de la propagation de la fumée, cette dernière ne pouvant se reproduire à tout moment par exemple, par un feu de poubelle volontaire ou involontaire avec pour conséquences possibles, des bousculades dans les escaliers et un accident plus ou moins grave. Dans un tel cas, avec ce rapport en question sur la table de l'ECAB, la responsabilité du Conseil communal serait engagée. Il est donc hors de question que le Conseil communal l'assume. Raison pour laquelle il estime nécessaire d'effectuer ces travaux dans le meilleur des délais possibles.

**Alexandre Charrière :** Je m'exprime au nom de la commission CSL en tant que membre de la sous-commission bâtiment. Nous trouvons cet investissement trop important au vu de l'état du bâtiment et de ses installations. Sans trahir de secret, nous savons toutes et tous qu'inéluctablement ce bâtiment subira à court terme des travaux d'assainissement. De ce fait nous pensons qu'une solution alternative devrait être proposée pour éviter d'investir autant d'argent.

De mes quelques années d'expérience et donc par comparaison avec d'autres bâtiments dans des situations similaires, j'ai déjà vu la mise en place de mesures restrictives et/ou organisationnelles. J'entends par là des mesures qui consistent par exemple à limiter le nombre de personne, ou des mesures en installant un complément d'éclairage de sécurité, en augmentant les moyens d'alarme ou encore en laissant certaines portes en permanence déverrouillées afin d'assurer la sécurité des personnes et de leur permettre une évacuation dans des conditions sûres.

Ces mesures sont en principe complétées par des mesures organisationnelles. Par exemple, en cas de dépassement du nombre de personne autorisée lors d'une fête de gym ou d'une assemblée, un dispositif doit être mise en place. Là aussi il peut, par exemple, être exigé que des personnes soient présentes pour assurer la sécurité et coordonner l'évacuation en cas de danger.

Nos questions sont :

- De savoir si ces différentes pistes ont été étudiées par un spécialiste et si plusieurs scénarios ont été présenté à l'autorité ?
- Quelles sont les conséquences si les mesures ne sont pas réalisées ?

Nous pensons qu'il est nécessaire de chercher la limite acceptable afin d'éviter un investissement qui sera nécessairement remis en cause d'ici peu par les travaux nécessaires sur ce bâtiment. Pour les points évoqués et dans l'espoir de trouver une solution transitoire moins onéreuse nous n'approuvons pas cet investissement.

**Bernard Rime :** Des contacts ont été pris avec l'inspectorat du feu de la Gruyère, Monsieur Stéphane Castella. Le délai était fixé au 12 novembre 2023 et je vous ai donné les raisons. Si les mesures ne sont pas réalisées et qu'il arrive un accident dans ce bâtiment, le Conseil communal prendra acte de la décision de ce soir. Je ne peux pas vous dire autre chose.

**Nicolas Guillet :** Merci. Nous passons au préavis de la Commission financière.

## 11.2 Préavis de la Commission financière

**Cédric Yerly :** Précision préalable, la Commission financière ne donne un préavis que sur la faisabilité financière du crédit d'investissement et non sur la politique du Conseil communal.

Compte tenu des réflexions en cours sur le site du Centre de Sports et Loisirs, la Commission financière préférerait ne pas devoir à nouveau se prononcer sur des dépenses de rénovation en attendant qu'une vision d'ensemble soit présentée. Toutefois, la sécurité des usagers et de tous les concitoyens n'a pas de prix et les travaux exigés par l'ECAB doivent être réalisés. Aussi, la Commission financière vous propose d'accepter l'investissement de CHF 100'000.00 pour la mise aux normes incendie du bâtiment de la piscine et de la salle de gymnastique.



## 11.3 Vote final

**Nicolas Guillet :** Merci Cédric. Y-a-t-il d'autres questions sur ce point ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit le fassent par main levée.

**Le crédit d'investissement accepté avec 17 voix pour, 2 abstentions et 11 voix contre.**



## 12 Crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées des quartiers du Plan et des Planches.

### 12.1 Présentation par le Conseil communal

**Nicolas Guillet :** Nous allons passer au point concernant le crédit d'investissement de CHF 410'000.00 pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées des quartiers du Plan et des Planches. Présentation par le Conseil communal.

**Maverik Frossard :** Le projet vise à séparer, comme il est mentionné, les eaux claires et les eaux usées entre la route du Plan et la route des Planches, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Cette initiative permettra de connecter principalement la nouvelle école et l'accueil extrascolaire aux collecteurs EC/EU de manière gravitaire, tout en facilitant la séparation des eaux dans ce quartier. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de mettre cette étape en priorité, lors de nos travaux de séparatif bien qu'il ne soit pas le secteur le plus important ou le plus impacté de notre Commune. Ces travaux contribuent à réduire la charge financière de la Commune pour le traitement des eaux, en fonction des clés de répartition que nous avons avec notre association l'AECE et avec l'association élargie intercommunale du bassin versant ABVH. Pour finir, l'enquête publique en lien avec la réalisation de l'école et de l'accueil extrascolaire a démontré la nécessité de construire de nouvelles conduites pour éviter l'installation d'un système de pompage des eaux usées. Le système unitaire actuel ne permettrait pas à notre Commune de bénéficier de meilleurs prix.

**Bruno Clément :** Je prends la parole au nom de la Commission de l'aménagement, qui a préavisé aussi cet investissement dans sa séance d'avril dernier. La Commission a salué, à l'unanimité, cette opportunité de faire cet investissement en même temps que les travaux prévus à l'école et aussi de rattraper le retard en lien avec la mise en séparatif qui a encore peu avancé et nous souhaitons vivement que ce travaux puisse se faire, ainsi que ceux prévus l'année dernière. Merci.

### 12.2 Préavis de la Commission financière

**Cédric Yerly :** Une séance du Conseil général sans collecteur EC/EU à valider n'en serait pas une ! Le tronçon soumis au vote ce soir, pour un montant de CHF 410'000.00, permettra de raccorder la nouvelle école et l'accueil extrascolaire situés au pied de l'Eglise. La Commission financière est toutefois surprise et déçue que cet investissement ait été omis lors de la présentation du projet global en lien avec la réalisation des travaux de construction et qu'il ne s'agisse pour l'heure que d'une estimation des coûts.

Ceci étant précisé, chaque intervention permettant de faire avancer le PGEE s'avère être une bonne nouvelle, à condition bien évidemment que les crédits votés ne restent pas lettre morte. En regard de l'urgence à réaliser la nouvelle école, nous pouvons être rassurés dans le cas présent. Pour ces motifs, la Commission financière vous propose d'accepter cet investissement tel que présenté par le Conseil communal.

Pour terminer, nous précisons que le financement des divers investissements validés ce soir se fera au travers de la trésorerie disponible à hauteur de CHF 210'000.00 et par le biais d'un recours à l'emprunt bancaire pour un montant de CHF 540'000.00, impactant le ménage communal annuel à hauteur de CHF 25'200.00.

## 12.3 Vote final

**Nicolas Guillet :** Merci pour le préavis de la Commission financière. Y-a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent ce crédit, veuillez le faire par main levée.

**Le crédit d'investissement est accepté à l'unanimité.**



### 13 Réponse à la question de M. Yerly et M. Nussbaumer demandant des compléments d'informations en lien avec le crédit d'investissement de 8.6mios pour l'extension de l'école et la création d'un local AES

**Nicolas Guillet :** Nous allons maintenant traiter le prochain point présenté par le Conseil communal.

**Anne-Blanche Dias :** Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, notre Commune travaille actuellement à l'extension de l'école avec la construction d'un nouveau bâtiment. Parallèlement, la convention actuelle du Cercle scolaire de la Jogne arrivera à échéance le 30 juin prochain. Nous avons donc profité de cette occasion pour rédiger une nouvelle convention, en collaboration avec les Communes membres, incluant déjà le futur bâtiment.

Concernant les frais refacturés, ceux-ci comprennent :

- Les charges de location pour Les Lévanthes et Le Petit-Plan, basées sur les coûts financiers cumulés suivants : la moitié des amortissements des terrains et des bâtiments existants, la moitié des amortissements des coûts réels du nouvel immeuble et l'intégralité des intérêts réels de la dette bancaire liée à ce nouvel immeuble ;
- Les frais d'exploitation des bâtiments, tels que le chauffage, l'eau, l'épuration, l'élimination des déchets, l'électricité, les assurances, les frais de conciergerie, les salaires, les charges sociales, les produits de nettoyage et de fournitures ainsi que les imputations internes pour les prestations de services ;
- Les charges de fonctionnement, comprenant les frais nécessaires au bon déroulement des activités annuelles du cercle, comme le matériel scolaire ou de bricolage, les entrées à la piscine, les frais de transport, etc.

Tous ces frais font l'objet de décomptes distincts et répartis selon la clé suivante : 50 % en fonction de la population légale de chaque Commune et 50 % en fonction du nombre d'enfants de chaque Commune fréquentant le cercle scolaire.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. Est-ce que la réponse vous satisfait ?

**Cédric Yerly et Camille Nussbaumer :** Oui. Merci beaucoup.

### 14 Réponse à la question de Paul Mooser concernant l'éventuelle possibilité de créer un abri correspondant à l'affluence actuelle à l'arrêt de bus sis au Pont du Javroz.

**Nicolas Guillet :** Merci. Le point 13 est résolu. Nous passons à la réponse à la question de Paul Mooser concernant l'éventuelle possibilité de créer un abri correspondant à l'affluence actuelle à l'arrêt de bus sis au Pont du Javroz.

**Nicolas Remy :** Bonsoir Mesdames et Messieurs. Cet abri bus est situé sur la Commune de Crésuz. Cependant, il dessert les usagers de Cerniat et de La Valsainte, c'est alors à la Commune Val-de-Charmey de créer cet abri à cet endroit. Celui-ci sera réalisé dans le cadre de Valtraloc afin de respecter une unité visuelle avec les autres abris bus qui seront réalisés dans la traversée du village. Le début des travaux est prévu pour 2027.

**Nicolas Guillet :** Merci. Est-ce que la réponse te satisfait ?

**Paul Mooser :** Oui. Merci.

## 15 Réponse à la question de Laura Papaux s'interrogeant sur les mesures que le Commune compte mettre en place pour desservir l'alpage des Audèches.

**Nicolas Guillet :** Merci. Ce point est également résolu. Nous passons maintenant à la réponse à la question de Laura Papaux s'interrogeant sur les mesures que le Commune compte mettre en place pour desservir l'alpage des Audèches.

**Pascal Niquile :** Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil communal a mandaté un bureau spécialisé dans ce genre de projet pour la mise à jour de l'étude d'accès au chalet de la Grande Audèche. Un avant-projet est en cours de réalisation et sera coordonné avec le bureau spécialisé, notre Commune et les services du Canton, en particulier Grangeneuve, section agriculture qui octroiera les subventions conjointement avec l'OFAG.

Le projet est conséquent et soulèvera un lot de questions techniques et financières mais également administratives. Le temps de procédure n'est pas à négliger ; une réalisation en 2026-2027 est déjà optimiste.

L'OFAG débloque prioritairement des subventions pour les projets liés à l'approvisionnement en eau. Il serait intéressant de mettre ce thème sur la table. La vitesse de traitement du projet global pourrait être accélérée. Pour les entités telle que Pro Natura, la réalisation de nouvelles routes alpestres est vu comme une facilitation d'accéder à des vallées reculées et préservées, soit un impact négatif sur la nature. C'est pourquoi il sera opté pour un dialogue assez tôt dans le projet.

Une mention des alternatives de desserte étudiées sera mentionnée dans le rapport technique que le bureau spécialisé nous remettra. Enfin, pour votre information, une séance avec Nicolas Deillon, de Grangeneuve, section agriculture, et le bureau spécialisé a eu lieu la semaine passée. Affaire à suivre.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. Est-ce que la réponse te satisfait ?

**Laura Papaux :** Oui. J'avais juste encore une question. Comment cela se passe-t-il jusqu'en 2026-2027 s'il y a un problème avec le moyen actuel de transport des fromages, par exemple. Je voulais également ajouter qu'il faut que vous pensiez à la Commission agricole pour les négociations avec les défenseurs de la nature par exemple. Nous pouvons vous aider.

**Pascal Niquile :** Actuellement, le téléphérique fonctionne toujours. Malheureusement, nous n'avons actuellement pas la possibilité d'installer un téléphérique de remplacement, d'installer un téléphérique provisoire ou de changer les câbles pour des moyens d'urgence.

**Nicolas Guillet :** Attends-tu une réponse un peu plus précise ou préfères-tu qu'il te revienne lors de la prochaine séance ?

**Laura Papaux :** Je pense que la prochaine question pourra peut-être aider à la résolution.

**Paul Mooser :** Je connais bien ce câble depuis le temps que je m'occupe de son entretien et je pense qu'il devrait encore fonctionner pour les années à venir. Je pense et je suis content de voir qu'il y a une bonne entente générale et une volonté d'aller de l'avant avec ce projet. Il est alors important de prendre la peine de d'étudier complètement le projet de création de pistes pour accéder à cet alpage. Quand nous aurons une piste, il y aura aussi des surprises, il y aura aussi de temps en temps un bout du chemin qui aura glissé dû à un orage ou un éboulement, mais je pense que ce téléphérique tiendra le coup jusque-là.

**Nicolas Guillet :** Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que Laura la réponse te convient ?

**Laura Papaux :** Oui.

## 16 Décision de transmission au Conseil communal du postulat de Mme Laura Papaux et Mme Valérie Demierre, demandant l'inventorisation des endiguements et des conduites d'eau potable et eaux usées.

**Nicolas Guillet :** Merci. Nous passons au prochain point concernant le postulat de Mme Laura Papaux et Mme Valérie Demierre, demandant l'inventorisation des endiguements et des conduites d'eau potable et eaux usées. Avec les collègues du Bureau, nous avons étudié ce postulat et conformément à l'article 98 alinéa 1 du Règlement du Conseil général, le Bureau examine la recevabilité et la qualification formelle des propositions et des postulats déposés. Suite à cela, il est invité à émettre un préavis à l'attention du Conseil général avant la prochaine séance. Nous avons décidé que ce postulat était irrecevable. Les motifs sont qu'il ne répond pas aux exigences et aux modalités de l'outil parlementaire. Un postulat est à déposer en nom propre et non d'un parti. Par ailleurs, il ne peut pas demander l'exécution d'une tâche mais uniquement son étude/analyse/examen. Le Bureau a proposé aux auteures de transformer leur postulat en question ou de le refaire sur une autre forme. Peut-être, les premiers fois nous avons fait des erreurs, et nous n'avons pas suivi ce règlement à la lettre. Mais maintenant avec le nouveau fascicule, nous aimerions être très précis. Y-a-t-il des remarques ?

**Maverik Frossard :** Je vais surtout prendre la parole pour les points qui me concernent, c'est-à-dire, les conduites d'eau potable et d'eau usée, simplement pour vous dire que cette inventurisation est déjà faite. Si nous parlons d'eau usée c'est le PGEE qui répertorie les conduites d'eau usée, eau claire, et les mises en séparatif. Concernant les conduites d'eau potable, nous avons le PIEP qui vient d'être validée par SEn. Je pourrais rajouter encore un point qui est dans mon dicastère, au niveau des routes et des ouvrages. Nous avons alloué au budget cette année un montant permettant de faire une étude globale de nos routes, de les inventorier, de regarder leur état de déterminer les axes prioritaires des futures interventions ou rénovations. Pour la partie en lien avec mon dicastère, nous avons déjà un travail très avancé. Je laisse la parole à Pascal Niquille pour les endiguements.

**Pascal Niquille :** Pour les endiguements, il y a un important cours d'eau à Val-de-Charmey. Le principal c'est la Jogne qui a un inventaire un cours qui est fait par la Corporation forestière. Peut-être que Luc Tomasetti pourra apporter plus de précisions sur l'avancement de cette situation. Concernant, le Javro c'est une zone alluviale d'une importance nationale et seules les zones construites, notamment les Chenevières, peuvent faire l'objet d'une mesure de protection, pour le reste nous devons laisser dans son état naturel. Les autres grands cours d'eau sont les ruisseaux du Gros-Mont, ayant un Syndicat qui les gère. C'est particulier parce que la rive droite fait partie, sur la majorité, de la Commune de Jaun, mais la rive gauche est sur Val-de-Charmey. Donc il n'est pas évident, nous ne pouvons pas faire un inventaire que du côté droit. Le ruisseau du Motélon est aussi dans le même cas de figure, toute la ligne droite fait partie de Val-de-Charmey et la rive gauche de plusieurs Communes notamment Broc, Gruyères et Bas-Intyamou. Il y a d'autres petits cours d'eau qui sont assez calmes mais qui peuvent se révéler assez tumultueux, il y a notamment le Liderrey et le ruisseau de Coppet. La difficulté est aussi que la nouvelle loi tient en compte les bassins versants.

**Nicolas Guillet :** Merci. Est-ce que les réponses vous conviennent ?

**Valérie Demierre :** Tout d'abord, je remercie les deux Conseillers communaux pour ces réponses. Concernant le PGEE, comme l'a relevé la Commission financière, la mise en séparatif n'a pas été mentionnée dans le crédit initial d'investissement de la nouvelle école. Ensuite, je souhaite me déterminer sur notre postulat.

Le 24 avril, nous avons été informées par un courriel de Monsieur Wirz que notre postulat avait été préavisé comme irrecevable. S'en est suivi une multitude de mails et téléphones afin de nous proposer d'abandonner notre postulat ou de le transformer en question. Personne ne semble s'en souvenir, mais avant d'en faire un postulat, lors de la séance du Conseil général du 28 juin 2022, nous avons déjà posé une question dans ce sens et nous n'avions reçu qu'une réponse laconique.

Nous sommes très surprises des raisons pour lesquelles notre postulat serait irrecevable. Pour le rédiger, nous nous sommes appuyées sur les informations reçues lors d'une séance de notre Conseil général, les postulats que nos collègues ont déposés précédemment, ainsi que sur ce qui se pratique dans les Conseils généraux de notre canton, notamment à Bulle, Riaz, Vuadens, Romont, Grolley et Fribourg.

Nous avons parlé de ce préavis d'irrecevabilité à quelques Conseillers généraux et il en ressort que notre postulat aurait été parfaitement recevable ailleurs.

A noter que les articles de notre règlement concernant le dépôt de postulats sont les mêmes que dans ces Communes. Nous comprenons par "chaque membre peut aussi" qu'un élu, indépendamment de son parti, peut aussi, en son nom propre, déposer un postulat. Ceci n'interdisant pas de le mentionner. A Bulle, une Conseillère générale nous a expliqué que les postulats sont expressément déposés « XY, au nom d'un parti » pour permettre un suivi en cas de démission ou changement de législature.

Monsieur Wirz a balayé les nombreux exemples de postulats que nous lui avons soumis, en jugeant que ceux-ci auraient aussi dû être irrecevables.

En résumé, tous les Conseils généraux du Canton sont dans le faux, à l'exception de celui de Val-de-Charmey et ce uniquement à compter du dépôt de notre postulat. Pour mémoire, les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général (art. 96, alinéa 2).

Dans le cas de notre postulat, le problème déterminé c'est que nous ne connaissons pas l'état de toutes nos infrastructures "eaux et endiguements", duquel va dépendre le calendrier et les coûts d'entretien, et que pour pouvoir présenter un rapport, il faut bien disposer d'un inventaire, ceci semble évident. Nous trouvons dommage qu'il soit repoussé pour ces raisons-là. Nous pensons qu'en le transformant en question, les réponses qui nous seront données ne seront de loin pas complètes. Nous avons expressément déposé un postulat afin de laisser le temps aux Conseillers communaux d'étudier avec soin le sujet et de se renseigner auprès des services concernés afin d'avoir une vision claire de ce qui attend notre Commune au sujet de ses infrastructures.

Vu les enjeux budgétaires et l'état des finances communales, il nous semble impératif de savoir où l'on va et que l'enjeu dépasse largement les raisons peu convaincantes pour lesquelles notre demande a été préavisée irrecevable. A noter que notre postulat rejoint les directives du canton, à savoir : « Un contrôle régulier de l'état des installations permet de planifier les dépenses et de mieux les répartir dans le temps. Les travaux de contrôle et d'assainissement planifiés peuvent avantageusement être coordonnés avec ceux d'autres infrastructures ».

**Nicolas Guillet :** Le Bureau s'est prononcé par rapport au règlement que Monsieur Wirz nous a transmis. Nous rentrons dans des aspects techniques et moi, personnellement, je ne suis pas juriste et je ne peux pas affirmer qui a raison ou pas. Le Bureau ne vas pas changer son avis, soit vous le transformez en question ou vous revenez une autre fois avec un postulat déposé différemment ou le Conseil général devra voter sur la recevabilité de ce postulat.

**Laura Papaux :** J'ai une proposition. Comme nous tenons à notre postulat et nous pensons que notre question est pertinente. Je propose que nous n'allions pas jusqu'au vote mais que, par contre, nous repropoisons un nouveau postulat formé de manière correcte.

**Nicolas Guillet :** Merci. Nous liquidons alors votre postulat actuel vous nous reviendrez avec votre nouveau postulat au point des postulats. Est-ce qu'il y a des remarques dans la salle ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

17 Décision de transmission au Conseil communal du postulat de M. Camille Nussbaumer "Pour un parcage propre en ordre des vélos/trottinettes dans nos 2 villages et aux abords des routes communales."

**Nicolas Guillet :** Le Bureau du Conseil général a donné un préavis favorable sur ce postulat. Je demande l'avis du Conseil communal avant de céder la parole à l'Auteur.

**Gonzague Charrière :** Le Conseil communal est tout à fait ouvert à traiter ce postulat. Je crois qu'un postulat qui traite de la sécurité, en particulier la sécurité pour nos enfants, c'est une priorité et nous allons nous en occuper.

**Camille Nussbaumer :** J'invite mes collègues à suivre l'avis du Syndic et d'effectivement se charger de cette demande dont j'ai formulé.

**Bruno Clément :** J'ai un complément, et nous en avons aussi parlé lors de Valtraloc, d'élargir la problématique aussi aux parkings de vélos proches des arrêts de bus, en sorte de faire du "park and ride" et de facilité pour les jeunes et les moins jeunes qui prennent le bus qui souhaitent se rapprocher du bus à vélo. Je trouve bien de se pencher sur le sujet.

**Nicolas Guillet :** Merci. Y-a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Celles eu ceux qui acceptent ce postulat, le fassent par main levée.

**Le postulat est accepté à l'unanimité et est transmis au Conseil communal.**



## 18 Election de la Présidence du CG

**Nicolas Guillet :** Merci. Nous passons à l'élection de la Présidence du Conseil général.

**Jean-Claude Kolly :** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, selon le tournus prévu au début de cette législature, la présidence du Conseil général revient pour la prochaine période à nouveau au groupe du Centre, alors que la vice-présidence est prévue au PLR. Nous vous proposons pour la candidature à la présidence du Conseil général, Monsieur Alexandre Charrière. Il est âgé de 43 ans, marié et père de 4 enfants. Il est né à Cerniat et y habite. Nous pensons que Monsieur Alexandre Charrière est le candidat idéal pour reprendre la Présidence du Conseil général pour les raisons suivantes:

- Il connaît très bien Val-de-Charmey et ses habitants puisqu'il y est né;
- Il est membre du bureau depuis le début de cette législature en tant que scrutateur et vice-président;
- Il connaît bien le fonctionnement du bureau et les relations entre celui-ci et le Conseil communal et son administration;
- Il est ingénieur électricien, actuellement directeur associé d'un bureau d'ingénieurs en électricité;
- Il est également membre de la Commission Energie, Eau et Environnement;
- Il participe à la vie associative de Val-de-Charmey, il est Président de la fanfare " Les Edelweiss".

Dans le groupe du Centre, nous apprécions particulièrement les qualités de Monsieur Alexandre Charrière qui exprime ses opinions de manière calme et réfléchies avec beaucoup de savoir vivre. Je pense que tous les membres du Conseil général partagent le portrait que j'ai brossé de Monsieur Alexandre Charrière et je vous prie donc de bien vouloir l'élire à la Présidence du Conseil général ce qui permettra de démarrer la prochaine période sous les meilleurs auspices.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, celles et ceux qui acceptent l'élection de Monsieur Alexandre Charrière à la Présidence, veuillez le faire par main levée ou par acclamation.

**Monsieur Alexandre Charrière est élu Président du Conseil général à l'unanimité.**



**Alexandre Charrière :** Chères collègues conseillères et chers collègues conseillers, tout d'abord un grand merci pour votre confiance, je me réjouis de présider nos prochaines séances et de représenter le Conseil général.

Je me réjouis aussi chers membres du conseil communal de collaborer d'un peu plus prêt avec vous. A l'image de cette soirée, le nombre de sujet est très important et les thèmes sont cruciaux pour l'avenir de notre Commune.

Personnellement, je suis plutôt orienté vers les solutions. J'émet donc le vœux que cette année soit aussi orientée dans cette direction afin d'avancer le plus efficacement possible vers l'objectif final. Bonne suite de séance et merci pour votre confiance !

## 19 Election de la Vice-Présidence du CG

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup à Monsieur Charrière, futur président. Nous passons à l'élection de la Vice-Présidence du Conseil général.

**Mathieu Fehlmann** : Monsieur le Président, je me permets de prendre la parole pour ce point en tant que Chef de groupe suppléant. Tout d'abord, en mon nom et au nom du groupe PLR, nous souhaitons remercier chaleureusement notre Président actuel, Monsieur Nicolas Guillet, pour son année de présidence, qu'il a bien maîtrisé. Nous souhaitons également féliciter notre président élu, Monsieur Alexandre Charrière. Nous sommes convaincus qu'il prendra cette tâche à cœur et avec grandes compétences.

Concernant le point actuel de l'ordre du jour, si je prends la parole en tant que Chef de groupe suppléant, vous vous doutez bien que c'est pour vous présenter notre Chef de groupe, Monsieur Dominique Dousse au poste de Vice-président. Dominique s'implique fortement tant dans les commissions du Conseil général qu'en tant que Chef de groupe. De part ces activités, il a toutes les compétences pour supporter cette charge de Vice-président. Nous vous remercions donc de bien vouloir prendre acte de notre proposition et de l'élire.

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote de la Vice-présidence. Celle et ceux qui acceptent Monsieur Dominique Dousse à la vice-présidence veuillez le faire par acclamation.

**Monsieur Dominique Dousse est élu Vice-Président du Conseil général à l'unanimité.**



## 20 Divers du Conseil communal

**Nicolas Guillet** : Merci. Nous allons passer aux divers du Conseil communal. Y-a-t-il des divers du Conseil communal?

**Bernard Rime** : Je souhaite vous faire un petit commentaire sur le projet de l'école et de l'AES au Petit-Plan. Comme vous avez pu vous en rendre compte, les travaux principaux n'ont pas pu être entrepris, faute de permis de construire. Seul le désamiantage a pu se faire. Le permis de démolir a été délivré le 22 janvier 2024. Toutefois, il était convenu le démarrage des travaux de construction proprement dit en enchaînement immédiat par zones démolies, pour des questions de rationalisation, pour limiter les désagréments du chantier et aussi pour des raisons techniques, par exemple contre la colline de l'église, la démolition devant se faire de manière progressive, en entamant directement la construction, pour limiter les risques de glissement. Le planning signé prévoyait la mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Toutes les conditions semblaient remplies, sauf 3 oppositions qui ont été déposées dans le délai d'enquête. Deux d'entre elles ont été retirées à la suite de la séance de conciliation. Malheureusement une troisième n'a pu l'être, même après une nouvelle séance.

Il faut prendre en compte que le traitement de ces oppositions a pris du temps, à chaque acte un mémoire doit être préparé et un délai est imparti pour réponse. De ce fait le dossier n'a pu être transmis au SeCa dans le délai prévu.

Au terme de la procédure, lorsque le dossier sera en mains de la Préfecture, le fait de la subsistance d'une opposition prendra à nouveau du temps pour les échanges, sans compter un éventuel recours à l'autorité supérieure, si l'opposition est levée et le permis délivré.

Selon ce qui précède, il est impossible, à ce jour, de donner une date de démarrage des travaux. Dans ces conditions, il est évident que les locaux ne pourront être mis à disposition pour la rentrée 2025. Des solutions temporaires de remplacement doivent donc être étudiées.

**Maverik Frossard** : J'ai une information concernant la Route de Cerniat. Comme vous avez pu le constater, ou à travers de la presse local ou des réseaux sociaux, je vous transmets quelques informations sur les déformations du terrain sur les abords de la Route de Cerniat. La situation est actuellement sous contrôle, ou plutôt sous surveillance. Nous avons actuellement un géologue qui suit l'évolution de la situation avec l'appui étroit de la Corporation forestière que, je remercie pour le travail sur ce dossier là, et qui surveille la route de manière pratiquement quotidienne. En effet, la Corporation forestière est étroitement liée à l'événement vu qu'elles ont aussi pas mal de plantes qui s'y situent en dessous de cette route qui bouge et qui sont à suivre. Nous avons également mis en place un plan d'action d'urgence

- bidirectionnel, fermeture de la route ou déviation - en cas de problème qui pourrait survenir. Ceci a été fait avec l'appui et le conseil du géologue et de son bureau. Il faut savoir qu'il nous a fortement recommandé de mettre en place ce plan d'action pour, s'il arrive quelque chose, avoir quelque chose mais surtout pour prétendre à des subvention fédérales pour les travaux de remise en état. C'est à dire que la Confédération estime que si nous avons mis en place un plan d'action, vous avez anticipé et vous avez pris compte de la situation et de ce fait, de facto il peuvent vous soutenir. Nous avons également planifié les travaux de curage et contrôle vidéo des canalisations situées dans le secteur, ceci est pour contrôler que ces dernières n'ont pas été impactées par les mouvements de terrain et qu'elles soient toujours en bon état afin de pouvoir continuer leur travail et d'éviter une aggravation de la situation due a une surcharge hydraulique dans le terrain.

Dernière information, que vous soyez au courant, cette route est sur le domaine de la Commune de Crésuz. Mais, un petit peu comme les abris bus, cette route elle dessert notre village et donc c'est a nous de nous en occuper tout en étant en collaboration avec la Commune de Crésuz. Il en va aussi des frais, comme pour la rénovation, des clés de répartitions seront mises en place et seront discutées avec la Commune de Crésuz. Nous sommes actuellement en contact étroit et nous travaillons activement sur ce dossier.

**Pascal Niquille** : Concernant la Progena pour laquelle un crédit avait été voté, je vous informe que les travaux ont été réalisés. Pour mémoire, le chalet d'alpage se situe en dessus de la Pinte de Motélon. Les travaux sont terminés et ont été exécutés sous la surveillance de la Corporation forestière que je profite également de remercier. Le montant total est largement en dessous du budget prévu qui était de CHF 100'000.00.

Une autre information concernant le sentier des Gorges de la Jogne, pour lequel nous sommes partenaires avec la Commune de Broc, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens. Le sentier a été fermé à un certain temps. Il est maintenant réouvert suite à la pose de deux nouvelles passerelles qui avaient été abimées par les fortes pluies du mois de novembre.

**David Bugnard** : Je souhaite partager deux informations. La première concerne le projet d'acquisition du tracteur de l'édilité. Nous avons effectué une demande d'offres à 3 fournisseurs qui sont en cours d'analyse par le service technique. Nous allons pouvoir le commander et l'adjuger d'ici peu ou tout soudainement. Le deuxième point c'est par rapport au CAD. A la suite de plusieurs séances que nous avons eu avec Romande Energie SA, plus particulièrement celle du 8 mai 2024, la décision de l'arrêt du moteur à gaz de bois a été prise par Romande Energie SA. En effet, ce moteur était à l'origine d'une panache de fumée, que je pense que tout le monde a vu. Ils vont effectuer des réglages et des modifications, puis ils nous avertiront de sa remise en service. Nous comptons au minimum 2 mois d'arrêt qui ne péjorera pas la production de chaleur qui peut être maintenue par la chaudière conventionnelle à bois.

**Nicolas Remy** : Lors de la dernière séance, le Conseil général a accepté un crédit pour l'automatisation des filtres à charbon du Centre de sports et loisirs. Ces travaux ont été effectués dans le courant du mois de février. La mise en service s'est faite juste avant Pâques. Cette installation fonctionne tout à fait correctement et je vous remercie encore d'avoir accepté ce crédit.

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup. Y-a-t-il d'autres divers du Conseil communal ? Si ce n'est pas le cas, nous passons aux divers du Conseil général.

## 21 Divers du Conseil général

### 21.1 Propositions

**Nicolas Guillet** : Je propose au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier le Règlement du Conseil général en ouvrant les commissions aux personnes externes du Conseil général à l'exception de la Commission financière qui selon la loi est obligatoirement représentée par les membres du Conseil général. Ceci dans le but de bénéficier de la motivation et des compétences d'autres personnes dans certains domaines.



**David Repond :** J'ai fait parti de la Commission de rédaction du Règlement. Il n'y a pas d'interdiction à faire rentrer des gens externes au Conseil général dans les commissions hormis la Commission financière parce que c'est une question de loi. Mais dans le reste des commissions si je me rappelle bien, il était préconisé de rentrer des personnes du Conseil général mais absolument pas d'interdire des personnes externes. Je pense que la proposition est totalement inutile.

**Nicolas Guillet :** Merci. Peut-être que j'ai mal saisie le règlement, j'ai cru que les commissions devaient obligatoirement être du Conseil général. Alors merci pour cette précision et je retire ma proposition.

Y-a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons aux postulats.

## 21.2 Postulats

**Nicolas Guillet :** Y-a-t-il des postulats ?

**Laura Papaux :** Nous déposons un postulat au nom de Valérie Demierre et Laura Papaux (Une pour tous). L'objet est l'étude de l'état des endiguements et des conduites d'eau potable et d'eaux usées. Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'état des endiguements et des conduites d'eau propre et d'eaux usées. Nous souhaiterions que l'étude apporte une vision chiffrée à moyen et long terme par rapport à ces infrastructures. Quelles charges financières la Commune aura-t-elle à supporter pour leur mise à neuf et leur entretien. Nous constatons que nous devons toujours nous prononcer dans l'urgence et les coûts ne sont, de ce fait, pas les mêmes que si c'était des interventions planifiées. Nous pensons qu'il est primordial d'avoir une vision claire de l'état et de l'âge de ces infrastructures afin d'anticiper et d'engager des frais pour leur maintien.

Pour mémoire, lors de la dernière séance, nous avons voté un crédit de CHF 102'200.00 pour l'assainissement d'un tronçon de 70 mètres. Vu l'importance du réseau communal, cela doit nous interpeler.

Concernant les endiguements dont les ouvrages sont extrêmement nombreux sur notre Commune, ils résisteront d'autant mieux aux événements météorologiques majeurs s'ils sont en bon état et suivis.

Pour ce qui est des routes, nous avons pris note qu'une inventurisation des tronçons et de leur état allait être faite pour 2024-2025 afin d'avoir un plan global. Nous demandons donc la même étude pour les endiguements et les conduites d'eau propre et d'eaux usées.

**Nicolas Guillet :** Nous vous prions de transmettre ce postulat au Bureau et nous déciderons pour la prochaine assemblée s'il est recevable. Y-a-t-il d'autres postulats ? Si ce n'est pas le cas, nous passons aux résolutions.

## 21.3 Résolutions

**Nicolas Guillet :** Y-a-t-il des résolutions dans la salle ? Ce n'est pas le cas, nous passons au prochain point.

## 21.4 Questions

**Nicolas Guillet :** Y-a-t-il des questions ?

**Eric Overney :** Mesdames, Messieurs. Interpelé par un citoyen, je relaie en mon nom, la question suivante à Madame Richoz : Serait-il possible de modifier l'article 20, alinéa e du règlement communal de police pour la tranquillité publique dans le sens "d'interdire de faire usage de tondeuses à gazon, de motoculteurs ou d'autres machines à moteur analogues, le vendredi et le samedi de 18h00 à 6h00" au lieu de " 22h00 à 6h00" actuellement en vigueur ?

Serait-il possible, par la même occasion et comme il était d'usage auparavant, de rappeler annuellement par le biais de l'Echo de Val-de-Charmey, de cette interdiction ? Merci.

**Gabriella Richoz :** Je prends bonne note et nous vous rendrons réponse à la prochaine assemblée.

**Eric Overney :** C'est parfait.

**Nicolas Guillet :** Y-a-t-il d'autres questions ?

**Joëlle Livache :** Madame, Messieurs, ma question est de savoir qui peut ou qui doit s'occuper de la visibilité touristique et des installations qui sont à charge de la Commune. Par exemple, les touristes qui étaient présents en nombre dans notre station lors des vacances de Noël et de Carnaval et avec le manque de neige, cela aurait été l'occasion de faire beaucoup plus de publications pour ces installations afin de mettre toutes les chances de notre côté pour améliorer leur fonctionnement.

Serait-il possible de demander l'appui de Charmey tourisme ou de chercher quelle structure pourrait prendre ça en charge ?

Je parle bien de petites choses à mettre en place très rapidement et de suite comme par exemple des formules anniversaires, un agenda en ligne pour les réservations du Centre, des publications régulières sur les réseaux sociaux de toutes les activités possibles à Val-de-Charmey et j'en passe.

Le site des remontées mécaniques "Charmey.ch" nous montre clairement une bonne stratégie à suivre et nous pourrions plus nous en inspirer.

**Nicolas Guillet :** Merci. Quelqu'un peut y répondre ?

**Sophie Moret :** Je prends note de la question. Comme vous le savez, nous sommes en train de redéfinir les rôles entre la Gruyère tourisme et l'AT3C. Je prends note, je relaie et la suite se fera à la prochaine assemblée.

**Joëlle Livache :** Comme j'ai bien précisé, je suis tout à fait au courant des changements avec la Gruyère tourisme. Par contre c'est bien pour ça que j'ai précisé que c'est des petites interventions toutes simples qui peuvent être faites rapidement et qui peuvent permettre une attractivité et une visibilité beaucoup plus rapide vers ces installations.

**Annick Remy-Ruffieux :** Nous avons pu voir tout à l'heure lors de la présentation des comptes que le crédit d'investissement qui a été accepté pour le parking provisoire du Riau de la Maula a été abandonné et liquidé dans un point de vue financier. A ma connaissance, le Conseil général n'a pas eu spécifiquement d'informations par rapport à ça. Est-ce que nous pouvons connaître les éléments plus précisément qui ont amené à cette décision ?

**Luc Tomasetti :** C'est lié au caractère du PAL qui ne permet pas de mettre en œuvre un parking aujourd'hui sur cette parcelle et il y a d'autres mesures qui sont prévues.

**Annick Remy-Ruffieux :** Car c'est une zone d'intérêt général et de ce fait, cela ne permet pas de faire un parking ?

**Luc Tomasetti :** Exactement.

**Annick Remy-Ruffieux :** Merci de la réponse.

**Nicolas Guillet :** Y-a-t-il d'autres questions ?

**Joëlle Livache :** Le chemin agricole de la Comba menant au Mont Minard, en dessus du quartier de la Petite Fin et du Parc aux biches, est régulièrement utilisé par des voitures non autorisées. Ce chemin s'affaisse et continuera encore à le faire avec les constructions prévus dans ce quartier sans parler des intempéries. La Commune a déjà dû poser un filet le long de ce chemin. Ma question est de savoir s'il ne serait pas judicieux de fermer ce chemin afin de ne laisser l'accès qu'au trafic agricole comme cela avait été décidé en assemblée communale lors des premières constructions faites dans ce quartier. Une barrière est déjà présente sur ce chemin et pourrait juste être descendue de 200 mètres ce qui éviterait des frais de réfection de ce dernier.

**Maverik Frossard :** Le Conseil communal est conscient de cette problématique et nous allons regarder de ce qui est possible de mettre en œuvre. Nous viendrons avec une réponse plus précise lors de la prochaine séance.

**Nicolas Guillet :** Merci. Y-a-t-il d'autres questions ?

**Bruno Clément :** Pour saluer le fait que nous avons pu réouvrir la benne à idées à la déchetterie car c'est un espace intéressant qui peut permettre la circularité des objets sans remplir la déchetterie, avec même des horaires réduits. Ma question est aussi d'avoir une boîte à livres, nous voyons qu'il y a beaucoup de livres dans cette benne, qui est ouverte un peu moins longtemps. Il était question d'avoir aussi un espace au centre du village, comme une "boîte à livres", et qui est proche de la bibliothèque pour permettre un échange de livres de la part de la population.

**Anne-Blanche Dias :** Merci pour les questions. Effectivement, le Comité de la bibliothèque se penche là-dessus et vraiment, nous essayons de trouver même pas seulement d'avoir une seule boîte à livres sur Charmey, mais d'en avoir deux sur Val-de-Charmey ainsi qu'une à Crésuz et une à Châtel-sur-Montsalvens. Maintenant c'est de savoir comment nous allons mettre en place ces boîtes à livres, où est-ce qu'elles seront positionnées et comment nous allons travailler. Est-ce que nous allons trouver des idées pour pouvoir partager ce projet avec la population, les écoles, etc. Que tu saches Bruno, nous travaillons sur le sujet. Cela devrait se faire prochainement.

**Bruno Clément :** Parfait, merci.

**Nicolas Guillet:** Y-a-t-il d'autres questions ?

**Valérie Demierre :** Dans le courant du mois d'avril, des bruits ont couru dans la Commune qu'une caméra avait été installée dans la salle de gymnastique, au grand dam des élèves et des professeurs. Nous sommes surprises qu'aucune information n'ait été donnée aux parents des enfants qui ont été filmés. Cet événement ne peut que nous faire rappeler un autre survenu en automne 2019, où le responsable du CSL avait fait irruption dans les vestiaires des écolières au moment où celles-ci se changeaient. J'avais relevé cela lors de la séance du Conseil des parents du 5 décembre 2019 et on m'avait assuré que la situation était sous contrôle et que cela ne se reproduirait plus. Pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est exactement ?

**Nicolas Remy :** Concernant la pose de la caméra dans la hall de gym, il est à noter qu'absolument personne n'est en mesure de pouvoir visionner des images. En cas de problème dans une hall de gym, ces caméras serviraient uniquement à la police pour savoir ce qu'il s'est passé. Ces images n'ont été vues par personne. Ce qui s'est passé c'est qu'au moment de la pose des premières caméras, selon l'accord de l'ancien Conseil communal, il n'y a aucune demande qui a été faite à la Préfecture de la Gruyère pour les mettre en légalité. Aujourd'hui, nous sommes en procédure avec la Préfecture pour pouvoir légaliser ces caméras. En lien avec ta deuxième question, concernant le responsable du CSL, je n'ai pas de réponse à donner. Je sais qu'un avertissement lui avait été envoyé à l'époque et cela ne s'est pas reproduit depuis.

**Valérie Demierre :** Quel est le but de mettre cette caméra dans la salle de gym ?

**Nicolas Remy:** En cas d'accident. Par ailleurs, il y a déjà eu un accident dans la salle de gym, ces caméras auraient bien rendu service. Il y a eu un deuxième cas cette année où un enfant a eu un accident car il a heurté le coin de la halle, dans ces cas là nous aurions pu voir ce qu'il s'est passé. Le but n'est pas de surveiller les personnes c'est pour avoir des images qui pourraient être reprises par la police en cas d'accident. Il n'y a personne d'autre qui pourra visualiser les images prises par les caméras. D'ailleurs, tous les 30 jours elles sont effacées automatiquement.

**Valérie Demierre :** Du coup, vous avez la certitude que personne n'a visualisé les images ? Parce que apparemment c'est un membre du Conseil communal qui a autorisé la pose de cette caméra.

**Nicolas Remy :** Personne n'a le droit de visionner les images. A l'époque, quand ils ont décidé de mettre en place ces caméras au Centre de sport, la caméra de la halle de gym n'avait pas pu être installée. Lors des dernières révisions, le responsable du Centre, Monsieur Perroud, avait demandé à ce que la commande initiale des caméras soit remplie et que la caméra de la halle de gym soit installée. Au sein du CSL, il y a deux caméras à la hauteur des bassins et une à l'entrée de la piscine. Personne n'avait fait cas de ces caméras.

**Valérie Demierre :** Vous avez eu des discussions avec les professeurs et les instituteurs qui donnent des cours de gym ? Cela ne leur pose pas de problème ?

**Nicolas Remy :** Actuellement, nous avons pris la décision d'enlever cette caméra. En attendant que le Conseil communal se positionne sur la question de savoir si nous remettons cette caméra ou pas dans la halle de gym.

**Laura Papaux :** En tant que parent, nous devons signer un droit à l'image pour nos enfants en début d'année scolaire. Cela serait peut-être bien que les parents soient informés de ces éventuelles prises d'images.

**Nicolas Remy :** Si le Conseil communal décide de remettre cette caméra, nous ferons une information à la population et aux parents.

**Nicolas Guillet :** Merci beaucoup. La réponse te satisfait ?

**Valérie Demierre :** Moyennement.

**Nicolas Guillet :** Vous voulez revenir avec plus de précisions ou il n'y a rien à ajouter ?

**Nicolas Remy :** Pour le moment, il n'y a rien de plus à ajouter.

**Nicolas Guillet :** Merci. Y-a-t-il d'autres questions ?

J'ai une questions concernant les zones à bâtir, c'est un point peut-être sensible en lien avec le PAL. Comme tout le monde le sait, les terrains à bâtir deviennent de plus en plus rares. Je demande s'il n'est pas possible, qu'après une génération, c'est à dire 20 ou 25 ans, une zone à bâtir soit dézonée et compensée par une autre zone ?

**Luc Tomasetti :** Je reprends cette question à la demande du Conseil communal. Il n'est plus possible de faire des rocade dans le PAL, de dézoner certains secteurs et de les compenser par d'autres. Nous devons avoir une stabilité des plans. Et c'est par le biais des plans directeurs cantonaux et du plan directeur régional. C'est au niveau du PAL que cela se fait. Pour l'instant, ce n'est plus un mode opératoire qui est possible.

**Nicolas Guillet :** Donc il est très difficile de changer quelque chose sans l'accord du Canton. Merci beaucoup.

Y-a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous arrivons gentiment au bout de cette assemblée. Je rappelle aux personnes qui sont intervenues de remettre leur texte à Monsieur Alain Wirz.

Avant de terminer cette séance, je remercie les employés communaux pour la préparation et le rangement de cette salle, ainsi que les collègues du bureau et de la collaboration que nous avons avec le Conseil communal. Je remercie également notre Secrétaire, Monsieur Wirz, ainsi que ces collaboratrices et collaborateurs.

Enfin pour terminer, je saisis l'occasion pour adresser, au nom du Conseil communal et le Conseil général, comme Monsieur le Syndic l'a déjà fait en début de cette assemblée, nos remerciement à Monsieur Bruno Clément qui a annoncé sa démission du Conseil général pour cause de déménagement dans une autre Commune gruérienne.

Bruno, tu as commencé à siéger au Conseil communal et maintenant au Conseil général sous la liste du Parti citoyen. Tu représentes également la région en tant que député fribourgeois. Nous te souhaitons le meilleur pour l'avenir et sommes certains que tu continueras à soutenir la Vallée de la Jogne à Fribourg. La Commune Val-de-Charmey te remet un présent.

**Bruno Clément :** Chers collègues, chers amis, je souhaite aussi remercier très chaleureusement tous les membres du Conseil général, les membres du Conseil communal et les membres de l'administration pour cette collaboration. C'est vrai que je termine là 8 ans de vie politique. C'était très riche, 5 ans en tant que conseiller communal et 3 ans comme conseiller général aussi avec la mise en place de ce Conseil général, donc c'est beaucoup d'apprentissage. Je retire beaucoup de nouvelles choses sur le fonctionnement des Communes, sur notre patrimoine de Val-de-Charmey, qui est magnifique. J'ai de la chance de pouvoir travailler sur les thèmes de la mobilité qui me tiennent à cœur, de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'environnement et du tourisme. Je vais continuer à m'engager sur ces thèmes là et pour vous rassurer aussi à défendre la Vallée et Val-de-Charmey comme député. J'ai, pas plus tard que durant

la session que nous avons termin ,  t  parler avec Monsieur Jean-Fran ois Steiert   propos du dossier Valtraloc. Je vais continuer   accompagner ces probl matiques aussi au niveau du Parc naturel r gional et dans mes activit s loisirs. Je souhaite tout le meilleur   la personne qui va me succ der au Groupe Citoyen et puis tout le meilleur pour la fin de cette l gislation. Bonne suite de soir e et merci beaucoup.

**Nicolas Guillet** : Merci beaucoup   Bruno. Pour ma part, je vais c der ma place et retourner aupr s de vous. Je vous prie aussi de m'excuser des quelques erreurs que j'ai pu faire lors de ces assembl es. Je pense que vous m'en voudrez pas trop. Je vous remercie ainsi que mes coll gues du bureau pour votre soutien et collaboration tout au long de cette ann e. Pour clore cette assembl e, je vous souhaite un bel  t  et vous donne rendez-vous le 30 septembre 2024 pour la prochaine assembl e. Merci.

L'assembl e est lev e   21h14.

---

**Nicolas Guillet**  
Pr sident du Conseil g n ral

---

**Alain Wirz**  
Administrateur communal

PROVISOIRES